



REPUBLIQUE DU TCHAD

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENCE

COORDINATION NATIONALE DES CONCERTATIONS

Feuille de Route nationale

Version Provisoire finale

Quelles transformations des systèmes alimentaires pour garantir aux tchadiens une alimentation et un état nutritionnel adéquats et soutenir l'agenda 2030

Septembre 2021

SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
RESUME EXECUTIF	v
I. CONTEXTE ET METHODOLOGIE	1
1.1. <i>Contexte</i>	1
1.2. <i>Méthodologie de travail</i>	1
II. LA SITUATION DES SYSTEMES ALIMENTAIRES	2
2.1 <i>Situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle</i>	2
2.2 <i>Etat des lieux des composantes des systèmes alimentaires</i>	3
2.3 <i>Défis et enjeux</i>	6
2.4 <i>Goulots d'étranglement</i>	6
2.5 <i>Atouts et opportunités</i>	7
III. ATTENTES DU GOUVERNEMENT ET DES PARTIES PRENANTES EN MATIERE DE SYSTEMES ALIMENTAIRES	8
3.1 <i>Vision</i>	9
3.2 <i>Attentes</i>	9
3.3 <i>Cibles à l'horizon 2030</i>	9
IV. PISTES D' ACTIONS VERS DES SYSTEMES ALIMENTAIRES DURABLES	9
4.1 <i>Option stratégique 1 : Renforcer la résilience des ménages et des communautés les plus vulnérables face aux crises et aux catastrophes</i>	9
4.2 <i>Option stratégique 2 : Promouvoir des régimes alimentaires nutritifs et sains pour tous</i>	12
4.3 <i>Option stratégique 3 : Améliorer la productivité, la valorisation et la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires</i>	14
4.4 <i>Option stratégique 4 : Promouvoir l'autonomisation des jeunes et des femmes dans les systèmes alimentaires</i>	16
4.5 <i>Option stratégique 5 : Assurer le renforcement des capacités des acteurs et une gouvernance des systèmes alimentaires inclusive</i>	17
V. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	20
5.1 <i>Leviers de changement</i>	20
5.2 <i>Renforcement des partenariats autour des systèmes alimentaires</i>	21
5.3 <i>Comité de suivi de la mise en œuvre de la Feuille de route nationale</i>	22
VI. ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES	22
LISTE GLOBALE DES PARTICIPANTS :	Erreur ! Signet non défini.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AEM	Analyse de l'économie des ménages
AGIR	Alliance globale pour la résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest
ANJE	Alimentation du nourrisson et du jeune enfant
ATNOR	Agence tchadienne de normalisation
BPH	Bonne pratique d'hygiène
CASAGC	Comité d'action pour la sécurité alimentaire et la gestion des crises
CCIAMA	Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture, des mines et d'artisanat
CDA	Comité départemental d'action
CECOQDA	Centre de contrôle qualité des denrées alimentaires
CLA	Comité local d'action
CPA	Comité provincial d'action
CPNA	Comités Provinciaux de Nutrition et d'Alimentation
CTPNA	Comité Technique Permanent de Nutrition et d'Alimentation
CNNA	Conseil National de Nutrition et d'Alimentation
DNTA	Direction de la nutrition et de technologie alimentaire
ECOSIT	Enquête sur la consommation des ménages et le secteur informel au Tchad
ENSA	Enquête nationale de sécurité alimentaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la Communauté financière en Afrique
FIRST	Food impact resilience soustenable transformation
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
INSEED	Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques
IRED	Institut de recherche en élevage pour le développement
ITRAD	Institut tchadien de recherche agronomique pour le développement
LOAH	Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique
MAG	Malnutrition aigüe globale
MAM	Malnutrition aigüe modérée
MEP	Ministère de l'environnement, de l'eau et de la pêche
MERH	Ministère de l'environnement et des ressources hydrauliques
ODD	Objectif de développement durable
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONASA	Office national de sécurité alimentaire
ONG	Organisation non-gouvernementale
OP	Organisation de producteurs
PAM	Programme alimentaire mondial
PFNL	Produit forestier non ligneux
PND	Plan national de développement
PNDE	Plan national de développement de l'élevage
PNG	Politique nationale genre
PNNA	Politique nationale de nutrition et d'alimentation
PNISR	Plan national d'investissement du secteur rural
PRP	Priorités résilience pays
PTF	Partenaires techniques et financiers
RAN	Recommandations Alimentaires Nationales
REACH	Renewed Efforts Against Child Hunger and undernutrition
RGE	Recensement général de l'élevage
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SANAD	Sécurité alimentaire et nutritionnelle et agriculture durable
SISAAP	Système d'information sur la sécurité alimentaire et d'alerte précoce
SMART	Standardized Monitoring and Assessment for Relief and Transitions
SNPS	Stratégie nationale de protection sociale
SUN	Scaling Up Nutrition (Tous ensemble pour renforcer la nutrition)

PREFACE

A l'instar des autres pays sahéliens, malgré les efforts importants des autorités, le Tchad est confronté de manière récurrente, voire chronique pour une partie de la population, à une insécurité alimentaire et nutritionnelle dont les causes sont variées, complexes et interdépendantes.

C'est dans ce contexte que, sur invitation du Secrétaire Général des Nations Unies, le Gouvernement a décidé de participer au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires prévu le 23 septembre 2021. Dans cette optique, le Tchad a réalisé une évaluation des systèmes alimentaires et organisé des concertations avec la participation de tous les acteurs et parties prenantes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui lui ont permis d'élaborer la présente feuille de route nationale qui détermine la voie à suivre vers des systèmes alimentaires plus durables pour soutenir l'Agenda 2030 et accélérer les progrès dans la lutte contre la faim, la malnutrition et la pauvreté.

Ce travail a été une opportunité pour identifier et analyser les principaux goulots d'étranglement, proposer des pistes d'action pour la transformation durable des systèmes alimentaires et recueillir les engagements des parties prenantes pour accompagner cette transformation. La vision du Tchad, à travers la présente Feuille de route nationale, est que d'ici 2030 le pays soit « libéré de la faim et de la malnutrition ». Cette vision intègre parfaitement « la vision 2030, le Tchad que nous voulons » et contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) en particulier l'ODD2 « Faim Zéro » et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

L'exercice d'élaboration de cette Feuille de route a permis d'améliorer les connaissances des participants au processus sur la situation des systèmes alimentaires et de les sensibiliser sur l'urgence à agir de façon globale et coordonnée. Le Tchad a besoin de tous les acteurs, en particulier ceux non étatiques (organisations des producteurs, organisations des jeunes, organisations des femmes), le secteur privé à la fois national et étranger ainsi que les partenaires techniques et financiers, mobilisés déjà à nos côtés, en vue de mettre en œuvre les pistes d'actions retenues et impulser une nouvelle dynamique à la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, partant au développement du Tchad. Le Gouvernement du Tchad est disposé donc à jouer sa partition, et c'est pourquoi, il s'engage à créer un environnement propice pour que tous les acteurs du système alimentaire (secteur privé, organisations des producteurs des jeunes, des femmes, des consommateurs, les groupes vulnérables, etc.) puissent jouer pleinement leurs rôles et assumer leurs responsabilités. Le Gouvernement invite toutes les parties prenantes à honorer les engagements auxquels elles ont librement souscrit dans le cadre de cette Feuille de route nationale.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple tchadien, ma gratitude et mes vifs remerciements à M. Serge Tissot Représentant de la FAO au Tchad, et à travers lui le Cluster Sécurité Alimentaire au niveau Global et le Réseau Mondial contre les crises Alimentaires, pour l'appui technique et financier précieux que son organisation a bien voulu nous apporter dans le cadre de l'élaboration de cette Feuille de route nationale. J'adresse également mes sincères remerciements à la Coordinatrice Résidente du Bureau des Nations Unies, au Bureau de la Coopération suisse et la Délégation de l'Union Européenne qui assurent la co-présidence du Groupe de travail Agriculture et développement rural des partenaires techniques et financiers du Tchad pour leur soutien précieux au processus. Mes remerciements vont aussi à toutes les institutions et les personnes ressources du niveau central et en province qui ont participé activement aux concertations.

Enfin, je m'en voudrais de terminer la présente sans adresser mes remerciements et chaleureuses félicitations aux facilitateurs et facilitatrices des différentes concertations, aux membres du Comité Technique et à l'Assistant technique du programme FIRST de l'Union Européenne dont l'apport a été déterminant dans l'élaboration de la feuille de la Route Nationale appuyé de la Consultante internationale du Cluster Sécurité Alimentaire venue en appui audit processus.

Le Coordonnateur National
Des Concertations sur les systèmes alimentaires

MAHAMAT GUILLET HEMCHI

RESUME EXECUTIF

Le Tchad, pays sahélien et enclavé d'Afrique centrale, dispose d'importantes potentialités agrosylvo-pastorales et halieutiques dont l'exploitation représente à la fois la principale activité de la population composée majoritairement des jeunes et des femmes ainsi que le moteur de la croissance et la diversification de notre économie. Cependant, la mise en œuvre de ces ressources butte à plusieurs problèmes cumulés, notamment les répercussions de l'insécurité, de la pandémie de COVID-19, des changements climatiques, la croissance démographique mal maîtrisée mais aussi et surtout la crise économique et financière qui en résulte. Cette situation contribue à l'affaiblissement des moyens de subsistance des populations en général et rurales en particulier ; d'où la situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle avec des épisodes de crises qui s'accroissent pendant la période de soudure. De ce fait, la problématique de l'accès des groupes vulnérables à une alimentation saine et en quantité suffisante se pose avec acuité et constitue pour nous une source de préoccupations majeure. Ainsi, nourrir adéquatement une population en croissance rapide, renforcer la résilience des groupes vulnérables face aux catastrophes et aux crises ainsi que faire des activités agricoles et des autres activités connexes des sources sécurisées d'alimentation, de revenus, d'emplois en particulier pour les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables spécifiques. Cela constitue des défis importants à relever pour donner espoir aux populations.

L'élaboration et la mise en œuvre de la présente Feuille de route nationale est une des réponses du pays pour changer cette situation. La ligne de force est la transformation durable des systèmes alimentaires. Cette Feuille de route nationale dont la finalité est d'éradiquer la faim et la malnutrition au Tchad s'intègre parfaitement à « la Vision 2030, le Tchad que nous voulons » qui traduit notre volonté de faire du Tchad une puissance régionale émergente à l'horizon 2030. Elle s'articule autour de cinq (5) pistes d'actions retenues, à savoir : (i) renforcer la résilience des ménages et des communautés les plus vulnérables face aux crises et aux catastrophes ; (ii) promouvoir des régimes alimentaires nutritifs et sains pour tous ; (iii) améliorer la productivité, la valorisation et la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires ; (iv) promouvoir l'autonomisation des jeunes et des femmes dans les systèmes alimentaires ; (v) assurer le renforcement des capacités des acteurs et une gouvernance des systèmes alimentaires inclusive.

La mise en œuvre de cette Feuille de route nationale s'appuiera entre autres sur les accélérateurs de changements et principes d'interventions suivants : (i) l'éducation, l'alphabétisation et la formation professionnelle des populations ; (ii) la prise en compte systématique du genre ; (iii) l'approche basée sur les droits de la personne ; (iv) le financement basé prioritairement sur les fonds privés et publics ainsi que les revenus tirés des filières agricoles et alimentaires porteuses ; (v) la valorisation des résultats de la recherche (y compris le numérique), des acquis et des bonnes pratiques issues des projets et programmes de développement ; (vi) le changement de mentalité ; (vii) l'approche filière (viii) le nexus humanitaire-développement paix.

Les impacts majeurs attendus de cette Feuille de route nationale sont entre autres le passage d'ici 2030 sous le seuil de : (i) 10% de la proportion de la population souffrant de la sous-alimentation ; (ii) 20% de la prévalence de la malnutrition chronique ; (iii) 10% de la prévalence de la malnutrition aigüe globale ; ainsi que la réduction du surpoids, de l'obésité et des maladies non transmissibles (HTA, cancer et diabète).

Enfin, pour accompagner la mise en œuvre de la Feuille de route nationale les parties prenantes des systèmes alimentaires, chacune en ce qui le concerne a pris des engagements très forts dont le respect permet à la création d'un environnement propice et d'accélérer la construction de systèmes alimentaires sains, nutritifs, équilibrés et durables d'ici 2030 ; partant le développement socio-économique durable et inclusif du Tchad.

I. CONTEXTE ET METHODOLOGIE

1.1. Contexte

Pays sahélien et continental situé au cœur de l'Afrique, le Tchad couvre une superficie de 1 284 000 km² et abrite une population estimée à 16 344 852 habitants en 2020, dont 50,7% de femmes, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 3,6% et une densité moyenne de 8,6 habitants au km² (INSEED, 2020). La population est inégalement répartie sur le territoire national avec des densités qui atteignent par endroits 100 habitants/km². Parmi les caractéristiques majeures de la population, on note sa croissance rapide (elle double tous les 20 ans) et sa jeunesse (les moins de 15 ans représentent 53,3% et les moins de 18 ans près de 56% de la population totale). La population tchadienne vit majoritairement en milieu rural (78,1%).

Le climat est de type continental chaud avec une pluviométrie qui varie du Nord au Sud entre 100 et 1 200 mm/an. On y distingue trois zones climatiques : (i) une zone saharienne ou désertique à vocation pastorale avec une pluviométrie inférieure ou égale à 100 mm/an ; (ii) une zone sahélienne agro-pastorale dont la pluviométrie varie entre 100 et 600 mm/an ; (iii) une zone soudanienne essentiellement agricole avec une pluviométrie variant entre 600 et 1200 mm/an. Le pays renferme d'importantes potentialités agro-sylvo-pastorales et halieutiques qui constituent la base du développement du secteur rural. L'exploitation de ces ressources représente la principale activité de 78% de la population et contribue pour 24% au produit intérieur brut (PIB) du pays. Le rôle des femmes dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle est très important mais n'est pas suffisamment pris en considération au même titre que pour les hommes.

Cependant, les faibles performances des exploitations agricoles et pastorales combinées à la pression démographique et aux inégalités de genre, exposent le pays à des déficits céréaliers et fourragers qui débouchent souvent sur des crises alimentaires, nutritionnelles et pastorales.

1.2. Méthodologie de travail

Les séances de dialogue inclusives sur les systèmes alimentaires ont été organisées avec la participation des représentants de tous les acteurs et parties prenantes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l'agriculture durable. Il s'agit principalement des acteurs gouvernementaux (Présidence, Primature, Ministères et structures sous tutelle), des parlementaires, du Conseil Economique, Social et Culturel, des institutions de formation et de recherche, des partenaires techniques, financiers (bailleurs, agences du système des nations unies, ONG internationales), des acteurs nationaux non étatiques (ONG nationales, organisations des producteurs, organisations des jeunes, organisations/ associations féminines, secteur privé) et des acteurs provinciaux. Au total, 18 concertations ont été organisées dont 5 dans les provinces. 361 personnes y ont pris part dont 113 participants des cinq provinces (Mayo-Kebbi Est, Logone Oriental, Kanem, Guéra et Ouaddaï). L'élaboration de la Feuille de route nationale s'est déroulée en trois étapes :

Étape 1 : Lancement officiel des concertations nationales

L'objectif était de lancer une procédure de consultation inclusive dans laquelle les parties prenantes impliquées dans le développement des voies vers des systèmes alimentaires nationaux durables peuvent apporter leurs contributions au processus de préparation du Sommet mondial sur les systèmes alimentaires. A cet effet, des rencontres individuelles et des réunions d'informations des acteurs ont été organisées pour échanger sur l'initiative d'organisation du Sommet, la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la conduite de concertation, etc. Elles ont permis d'informer les participants sur les tenants et les aboutissants du Sommet en vue de leur mobilisation pour l'action. La mise en œuvre des concertations a aussi nécessité la mise en place d'un comité technique composé d'experts en appui au coordonnateur national, le recrutement et la formation de douze (12) facilitateurs et la désignation d'un animateur principal du processus.

Étape 2 : Recherches approfondies à tous les niveaux

L'étape a consisté à approfondir les connaissances sur la situation des systèmes alimentaires au Tchad avec un accent particulier sur l'identification et l'analyse des goulots d'étranglement et les propositions de pistes d'actions ainsi que la formulation d'engagements de la part des parties prenantes à l'initiative. A cet effet, une évaluation des systèmes alimentaires et les concertations mentionnées au point précédent ont été réalisées pour approfondir l'analyse de systèmes alimentaires.

Étape 3 : Consolidation des résultats des consultations

Elle a été consacrée à la mise en commun et la consolidation des résultats des différentes concertations. Les points de convergence et de divergence ainsi que les spécificités locales ont été mis en évidence. Cette étape a été l'occasion de donner du contenu à chaque partie de la Feuille de route nationale et d'affiner les intentions et engagements de parties prenantes aux dialogues. Au demeurant, ces résultats ont servi également à l'élaboration de la Feuille de route nationale vers des systèmes alimentaires durables pendant la prochaine décennie.

II. LA SITUATION DES SYSTEMES ALIMENTAIRES

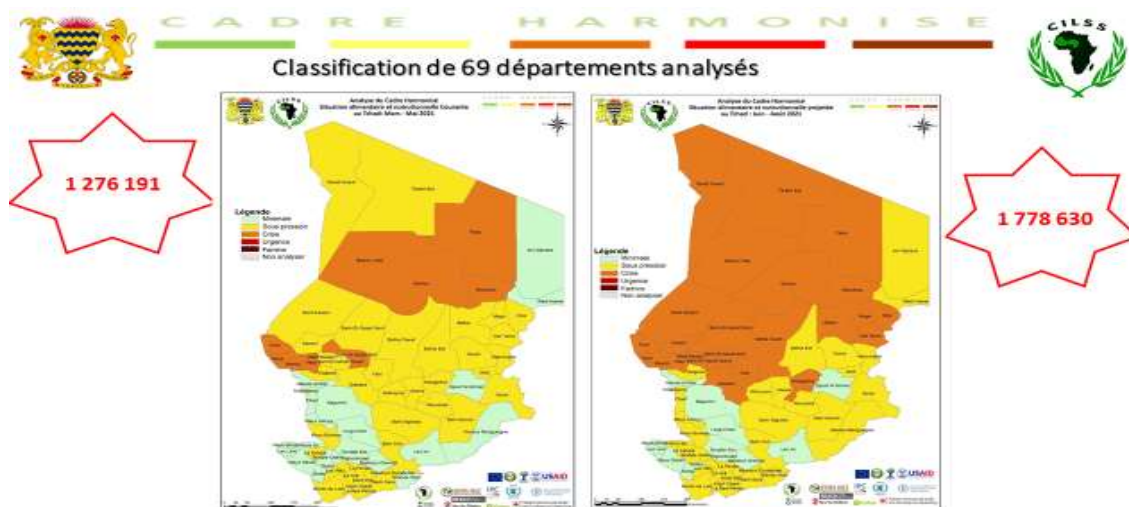
2.1 Situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

L'analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle utilisant l'outil Cadre Harmonisé indique que 20% de la population souffre d'insécurité alimentaire et nutritionnelle récurrente (SISAAP, 2021). Les causes sont variées et complexes : incidence de la pauvreté élevée (42,3%) selon ECOSIT 4 (2020), productions alimentaires et accès à l'eau potable insuffisants, répercussion du changement climatique, faible couverture de services sociaux de base, conditions d'hygiène et d'assainissement inadéquates, sources alternatives de revenus limitées (FIRST, 2019). Cette situation s'est aggravée avec la crise de la pandémie de COVID-19.

Sur le plan nutritionnel, la prévalence de la malnutrition aiguë globale (MAG) est de 10%, à la limite du seuil d'alerte de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) (DNTA, Enquête SMART, 2020). Des prévalences de la MAG au-dessus du seuil d'urgence de (15%) fixé par l'OMS sont observées dans des provinces de la zone sahélienne. De même, en milieu rural, la proportion des femmes souffrant de malnutrition est plus élevée qu'en milieu urbain (20% contre 16%). La sous nutrition contribue pour 43% au décès des enfants de moins de 5 ans et le coût économique associé à la sous nutrition chez l'enfant est de l'ordre de 9,5% du PIB (Etude sur le coût de la faim, réalisé par le PAM en 2016). Les résultats de l'Analyse du Cadre Harmonisé de mars 2021, nous donne la situation courante et projetée pour la période allant de juin à août 2021. La démarche d'analyse de la situation des systèmes alimentaires et nutritionnelle a été basée sur le cadre conceptuel développé par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (voir schéma ci-dessous).

Une autre forme de la malnutrition est représentée par le diabète et ses facteurs de risques que sont le surpoids et l'obésité dus en grande partie à une alimentation déséquilibrée. Selon les résultats de l'étude «Profils des pays pour le diabète» réalisée en 2016 par l'OMS, au Tchad 4,6% de la population souffrent du diabète dont 5,1% d'hommes et 4,1% de femmes. La proportion souffrant de surpoids ($25 \geq \text{IMC} < 25$) est élevée et atteint 22,1% de la population dont 29% des femmes et 15,2% des hommes. En outre, de plus en plus de personnes (6,6%) sont en situation d'obésité ($\text{IMC} > 30$). Là également les femmes sont plus touchées (9,9%) que les hommes (3,3 %). Selon la même source, seulement 22% de la population tchadienne pratique une activité physique. La proportion de femmes touchée est de 24,8% contre 19,2% chez les hommes. L'insuffisance des données n'a pas permis d'apprécier l'évolution de ces différents déterminants de la malnutrition.

Carte 1 : Résultat de l'Analyse du Cadre Harmonisé. Source ; SISAAP, mars 2021



2.2 Etat des lieux des composantes des systèmes alimentaires

Chaînes d’approvisionnement alimentaire. Au niveau de la production locale, l’agriculture familiale est la principale source d’alimentation de la population et fournit l’essentiel des revenus des ruraux (78% de la population totale). Mais, les exploitations agricoles familiales qui attendent d’être modernisées sont pour la plupart, pauvres et faiblement équipées. Elles utilisent peu d’intrants et dominées par des pratiques culturelles archaïques. Les superficies cultivées ne représentent que 13% du potentiel de 39 millions d’ha. Les systèmes de production sont peu performants et dépendent fortement des pluies alors que les ressources en eaux souterraines et de surfaces sont abondantes. Toutefois, les systèmes de production oasiens pratiquent l’irrigation. L’élevage qui contribue fortement à la sécurité alimentaire, joue un rôle important dans l’économie nationale. Le cheptel tchadien compte aujourd’hui 129 millions de têtes, toutes espèces confondues (RGE, 2015)¹. Cependant, les productions animales (viande, lait, produits laitiers et œuf) ne couvrent pas les besoins de la population. Quant à la pêche, elle occupe également une place importante dans l’économie nationale et contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il y’a environ 155 espèces de poissons et la production nationale varie entre 150 000 et 200 000 t/an suivant la pluviométrie (Direction de la pêche et de l’aquaculture, Rapport d’activités 2016). Mais, les pratiques de pêche artisanale utilisant des matériels prohibés, ne permettent pas une production optimale pour couvrir les besoins de la population. Les produits forestiers non ligneux (PFNL), qui représentent un important potentiel, sont faiblement exploités et valorisés malgré leurs valeurs économiques et nutritives. La déforestation, un des problèmes majeurs de gestion des ressources forestières, limite la disponibilité des PFNL.

L’inégalité du genre dans les systèmes de production est à la fois une préoccupation majeure et un défi de la transformation des chaînes alimentaire. En effet, le rôle des femmes dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle est très important mais n’est pas suffisamment pris en considération. Les femmes rurales sont les premières responsables de l’agriculture de subsistance. Elles excellent dans les activités de transformation et de commercialisation des produits agricoles. Cependant, à cause de leur statut, le potentiel des femmes dans les chaînes de production est sous-exploité : elles sont discriminées dans l’accès aux ressources matérielles (terre, crédit, intrants, main d’œuvre) et immatérielles (formation, instruction, informations, temps disponible, pouvoir décisionnel). La surcharge de travail des femmes rurales est une réalité qui entrave la sécurité alimentaire et

¹ Source : projection 2020 (RGE, 2015). Bovins : 32 237 210 ; Ovins : 38 705 279 ; Caprins : 41 190 044 ; Camelins : 8 821 223 ; Equins : 1 322 760 ; 3 860 282 ; Asins : 3 860 282 ; Porcins : 2 953 337.

nutritionnelle des enfants et des femmes elles-mêmes. Elle est l'un des facteurs qui contribuent à limiter la production agricole des femmes.

Une autre source d'approvisionnement du pays, est représentée par les importations qui permettent de rendre disponible les aliments qui ne sont pas produits localement ou ceux dont la production locale ne couvre pas les besoins nationaux. Il s'agit principalement du riz, du blé, de l'huile et des pâtes alimentaires. La pandémie de la COVID-19 a mis en exergue l'extrême fragilité des chaînes d'importation et d'exportation des produits agro-alimentaires.

Concernant l'entreposage, le stockage à l'échelle familiale se fait sous diverses formes et selon les zones. Les magasins individuels ou communautaires existent ainsi que des stocks des commerçants de 10 à 30 tonnes. Parfois, ces stocks subissent des dégradations à cause de mauvaises conditions de conservation. Par ailleurs, l'Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA) qui dispose d'une capacité de stockage de 42 000 tonnes disséminées dans tout le pays, gère un stock de sécurité alimentaire constitué généralement des céréales pour intervenir en cas de crises alimentaires. Cette capacité est en deçà des besoins en cas d'urgence alimentaire.

En outre, malgré le rôle déterminant de la transformation des produits dans les chaînes alimentaires, au Tchad, la transformation agroindustrielle est quasi-inexistante, à cause de plusieurs facteurs dont le caractère peu favorable du climat des affaires, du faible taux de couverture et du coût élevé de l'énergie, du manque de personnel avec l'expertise requise et du système d'approvisionnement en matière première. Ce sont les pratiques traditionnelles et semi-modernes de transformation qui dominent. Cette situation entrave le développement des filières, d'autant plus que les marchés agricoles ne sont véritablement pas structurés.

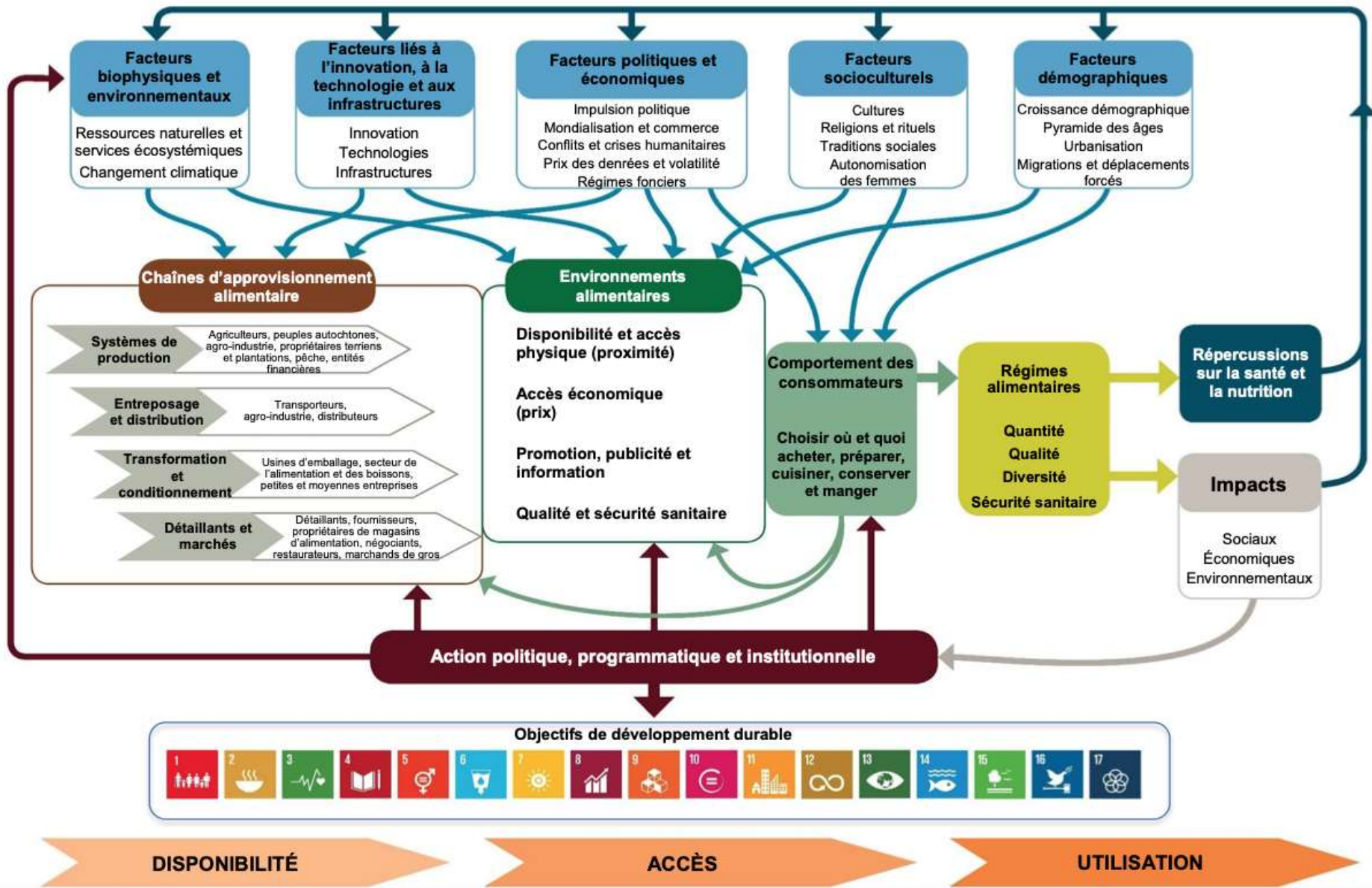
Au plan de la commercialisation, il est à noter que les marchés des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, peu organisés, sont constitués des marchés de collecte et de consommation. Les marchés de consommation sont souvent dans les centres urbains et ceux de collecte en milieu rural. Mais, le système de marché agricole tchadien souffre d'importantes contraintes structurelles : insuffisance d'infrastructures, coût élevé de transport, tracasseries routières (contrôle douanier, policier et militaire), faible pouvoir d'achat des consommateurs, systèmes d'information inopérants, fluctuations irrégulières des prix, bradage des produits par les ménages ruraux pauvres à la récolte, etc.

Environnements alimentaires. L'analyse de l'environnement a révélé que la disponibilité physique des aliments, notamment des céréales, ne suffit pas à la demande nationale. Quant aux oléagineux et protéagineux, bien que leur disponibilité soit apparemment suffisante, leur exportation réduit la disponibilité. Par ailleurs, la situation de pauvreté d'une large frange de la population ne lui permet pas d'accéder aux aliments sur les marchés, en quantité souhaitée, l'incidence de la pauvreté étant de 42,3% (ECOSIT 4, 2020). Cela entraîne l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau des ménages démunis. Quant à la sécurité des aliments, elle est précaire : occupation anarchique des lieux de vente, insalubrité des lieux de préparation et de vente d'aliments, ignorance des règles d'hygiène dans les chaînes de production alimentaire, insuffisance d'inspection et de formation sur la qualité des aliments, etc.

Comportements des consommateurs. Les principaux repas sont répartis en, petit déjeuner, déjeuner et dîner. Le petit déjeuner est constitué généralement d'une bouillie de céréales, de riz cuit, de pâtes alimentaires, de haricot, etc. Les mets au déjeuner et au dîner sont constitués en général de pâte de céréales accompagnée de sauce à base de viande, poisson, légumes, haricot, etc. La sauce varie suivant les zones agro écologiques et surtout en fonction du pouvoir d'achat. Le thé est permanent. Mais, les ménages démunis ne peuvent souvent pas avoir les trois repas/jour.

Régimes alimentaires. Le Tchad est classé 1^{er} au monde comme ayant le régime alimentaire le plus sain, selon la revue scientifique américaine The Lancet Global Health (Imamura et al., 2021). Cependant, 12,6% et 27,7% des ménages ont respectivement une consommation pauvre et limite, leur alimentation étant peu variée (SISAAP, ENSA, 2021). Par ailleurs, la consommation excessive de sel est à déplorer ainsi que le déséquilibre alimentaire dû aux carences ou aux excès de nutriments qui constitue la cause fondamentale de la malnutrition et des maladies non transmissibles. Ces affections représentent un réel problème de santé publique au Tchad (RAN, 2018).

Figure 1 Cadre conceptuel des systèmes alimentaires – régimes alimentaires et nutrition



Source : HLPE. 2017. Nutrition et systèmes alimentaires. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome.

2.3 Défis et enjeux

L'évaluation des systèmes alimentaires a mis en évidence les principaux défis et enjeux suivants :

- ✓ Améliorer la situation alimentaire et nutritionnelle de la population en forte croissance (3,6%) en lui assurant une alimentation saine et nutritive, avec l'accompagnement d'une communication pour un changement de comportement et des prix rémunérateurs aux producteurs en tenant compte de la solvabilité des consommateurs ;
- ✓ Renforcer la résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques face aux chocs climatiques et autres crises, dans un environnement préservé et en assurant le financement adéquat ;
- ✓ Rendre effective la prise en compte de la multi dimensionnalité et du caractère transversal des systèmes alimentaires ;
- ✓ Mettre en place un mécanisme approprié de gouvernance des secteurs Agricole et alimentaire, à l'aide de réformes nécessaires tout en garantissant aux jeunes et aux femmes des rôles essentiels dans la transformation des systèmes alimentaires ;
- ✓ Mettre un accent particulier sur le rôle de la femme, notamment sur toute la chaîne de production agricole. Les femmes pourront progressivement accéder à une technologie de qualité, abordable, simple à utiliser, qui réduirait surtout la pénibilité du travail tout en améliorant la productivité et les revenus générés par l'activité rurale ;
- ✓ Prendre des dispositions pour un fonctionnement de l'ONASA en cohérence avec le Dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires, nutritionnelles et pastorales ;
- ✓ Développer et/ou renforcer le système de normes nationales, de contrôle qualité et de la certification des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ;
- ✓ Rendre pérennes les systèmes d'information sur les systèmes alimentaires en incluant des stratégies de consolidation/capitalisation/appropriation des acquis en vue de mettre à l'échelle les bonnes pratiques ;
- ✓ Favoriser le développement d'un secteur privé du secteur Agricole et alimentaire efficace ;
- ✓ Rendre le cadre juridique plus fiable et plus performant ;
- ✓ Élaborer un Plan de transformation des systèmes alimentaires ambitieux et réaliste, soutenu par des allocations budgétaires conséquentes ;
- ✓ Développer la recherche-action sur base compétitive pour lever les contraintes des producteurs.

2.4 Goulots d'étranglement

Production. De l'analyse de la situation des systèmes alimentaires, il ressort plusieurs goulots d'étranglement :

- ✓ Pauvreté des producteurs et faibles capacités de leurs organisations ;
- ✓ Faibles capacités de mobilisation et de gestion des ressources en eaux souterraines et de surface ;
- ✓ Accès des jeunes et des femmes à la terre, limité, accaparement et dépossSESSION des terres ;
- ✓ Difficultés d'accès des producteurs aux intrants et aux matériels de production ainsi qu'aux mécanismes de financements adaptés (crédit, subvention) ;
- ✓ Récurrence, intensité et complexité des conflits liés à l'accès et au contrôle des ressources naturelles productives ;
- ✓ Sous financement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ;
- ✓ Retard dans la mise en place des textes d'application de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale et Halieutique et absence ou obsolescence de textes législatifs relatifs à des aspects importants des systèmes alimentaires ;
- ✓ Absence d'une Chambre d'Agriculture dédiée exclusivement aux acteurs du secteur ; ce qui entraîne des insuffisances dans les chaînes de valeurs, accentuées notamment par : le faible niveau d'organisation et de structuration des producteurs, l'insuffisance d'infrastructures de production agro-sylvo-pastorale et halieutique, l'insuffisance de professionnalisme des acteurs des filières Agricoles ;

- ✓ Absence de mécanismes appropriés de gestion des risques (dont l'assurance Agricole) ;
- ✓ Insuffisance des moyens alloués à la recherche et au conseil Agricoles ;
- ✓ Effets néfastes des changements climatiques sur les systèmes de production : chute des rendements et des productions, dégradation accélérée des ressources naturelles (eaux, sols, végétation) ;
- ✓ Insuffisance et inégale répartition des points d'eau ;
- ✓ Désuétude ou manque de documents de politique et de stratégie dans tous les sous-secteurs ;
- ✓ Manque ou insuffisance de l'analyse genre dans les systèmes de production.

Stockage, transformation et conditionnement. Trois principaux goulots d'étranglement ont retenu l'attention :

- ✓ Insuffisance d'unités de transformation des produits alimentaires et d'infrastructures de base (chaîne de froid, entrepôts, routes, dépôts, etc.) ;
- ✓ Difficultés d'accès à l'énergie ;
- ✓ Méconnaissance des techniques de conservation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques.

Commercialisation des produits. Nombreux sont les problèmes auxquels butte la mise en marché des produits :

- ✓ Méconnaissance et non-conformité aux normes & réglementation en vigueur, insuffisance de traçabilité/certification des produits à commercialiser et manque de structures spécialisées dans la distribution et la vente des produits ;
- ✓ Faible accessibilité aux zones de production et aux sites de marchés ;
- ✓ Faible valorisation des produits alimentaires locaux par rapport aux produits importés ;
- ✓ Insécurité et tracasseries routières ;
- ✓ Climat des affaires peu favorable au développement de l'Agriculture, à la promotion des produits locaux et à la transformation des systèmes alimentaires ;
- ✓ Manque d'emballage adapté au secteur alimentaire.

Régimes alimentaires. L'analyse des régimes alimentaires fait apparaître de nombreux problèmes dont les principaux sont :

- ✓ Déséquilibre alimentaire et propension à la consommation d'aliments ultra transformés ;
- ✓ Méconnaissance de l'importance de la diversification alimentaire et de l'alimentation spécifique des groupes vulnérables ;
- ✓ Manque d'exigence de la part des consommateurs par rapport à la qualité et à la sécurité sanitaire ;
- ✓ Méconnaissance des produits alimentaires locaux à haute valeur nutritive et aliments nocifs à la santé ;
- ✓ Persistance des coutumes autour des tabous alimentaires limitant la consommation par les femmes et les enfants de groupes d'aliments nutritifs.

Un goulot d'étranglement commun à toutes les composantes des systèmes alimentaires est l'insuffisance du capital humain en général et les capacités techniques, organisationnelles et managériales en particulier.

2.5 Atouts et opportunités

Les principaux atouts et opportunités identifiés pour la transformation des systèmes alimentaires sont :

- ✓ D'immenses potentialités de développement agro-sylvo-pastoral et halieutique : (i) 20 milliards de m³ d'eau renouvelable chaque année, de grands aquifères dont le volume est estimé entre 260 et 540 milliards de m³ d'eau souterraine et un réseau hydrographique dense ;

- (ii) 39 millions d'ha de terres cultivables dont 5,6 millions ha aménageables en périmètres agricoles et 435 000 ha facilement irrigables ; (iii) 84 millions d'ha de pâturages naturels ; (iv) 23,3 millions d'ha de forêts ; (v) d'importantes ressources halieutiques avec 155 espèces des poissons dans de nombreux plans d'eau ; (vi) de grandes plaines d'inondations temporaires offrant des possibilités de cultures de décrue et de pâturage en contresaison ; (vii) un important cheptel animal de 129 millions de têtes toutes espèces confondues ;
- ✓ Des marges de productivité élevée et des avantages comparatifs pour plusieurs filières agro-pastorales ;
 - ✓ Une population en majorité jeune et l'existence de plusieurs organisations des producteurs (OP) dont celles des femmes et des jeunes dont les capacités gagneraient à être renforcées au moyen de programmes conséquents d'éducation/alphabétisation fonctionnelle et formation professionnelle ;
 - ✓ Dispositifs d'éducation et de formation professionnelle pour renforcer les capacités des acteurs/opérateurs, accompagner les reconversions et l'insertion socio-économique en particulier des jeunes et des femmes dans les systèmes alimentaires ;
 - ✓ Existence de plusieurs politiques, stratégies, plans, projets et programmes en appui au secteur et aux sous-secteurs ;
 - ✓ Plusieurs expériences et bonnes pratiques qui gagneraient à être mises à l'échelle ;
 - ✓ Plusieurs institutions de microfinance, fonds nationaux spécifiques, mécanismes de financement des investissements aux niveaux sous régional et international ;
 - ✓ Adhésion du Tchad à African Risk Capacity et Africa Trade Insurance ;
 - ✓ Adhésion du pays aux initiatives AGIR, Mouvement SUN et REACH ;
 - ✓ La sécurité alimentaire et nutritionnelle est une priorité des autorités nationales.

III. ATTENTES DU GOUVERNEMENT ET DES PARTIES PRENANTES EN MATIERE DE SYSTEMES ALIMENTAIRES

L'élaboration et la mise en œuvre de la Feuille de route nationale sur les systèmes alimentaires s'inscrivent dans le cadre de la réalisation de la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons ». Elle consacre un changement de paradigme dans l'approche nationale en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'agriculture durable et de résilience. A ce titre, la Feuille de route nationale propose une démarche basée sur la mobilisation des capacités nationales pour saisir les opportunités socio-économiques qui s'offrent au pays pour inverser les tendances lourdes en matière d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle replace la lutte contre la faim, la malnutrition et la pauvreté au centre de l'agenda de développement durable du pays.

Le Tchad est conscient que la transformation des systèmes alimentaires est un chantier aux multiples dimensions : politique, économique, sociale, environnementale, technologique et même psychologique. Elle repose aussi sur un mode de gouvernance approprié. Elle vise, avant tout, à pouvoir répondre adéquatement aux besoins alimentaires et nutritionnels des populations en général et les plus vulnérables en particulier, avec leur participation, à travers des services et des prestations concrètes économiquement efficaces, socialement acceptables, écologiquement durables, politiquement en phase avec leurs profondes aspirations et respectueuses de leur dignité.

Dans cette optique, le pays considère que l'organisation du Sommet Mondial sur les systèmes alimentaires constitue une opportunité pour donner un coup d'accélérateur aux efforts en cours à travers la mobilisation et l'engagement de tous les acteurs et les parties prenantes dans la construction d'une voie nationale vers des systèmes alimentaires sains, nutritifs et durables. Le Tchad se réjouit de prendre part à cet effort mondial et entend jouer sa partition à la hauteur des enjeux et des défis à relever.

3.1 Vision

La vision du Tchad, à travers la présente Feuille de route nationale, est que d'ici 2030 le pays soit « libéré de la faim et de la malnutrition ».

Cette vision intègre parfaitement « la vision 2030, le Tchad que nous voulons » et contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) en particulier l'ODD2 « Faim Zéro » et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

3.2 Attentes

Le Tchad est confronté à l'insécurité et à l'aggravation de la situation alimentaire et nutritionnelle avec des crises de plus en plus récurrentes et complexes dues à plusieurs fragilités d'ordre climatique, sécuritaire, économique, sanitaire et démographique. Dans ce contexte, les attentes du Gouvernement et des parties prenantes vis-à-vis de l'œuvre de construction des systèmes alimentaires durables portent d'abord sur l'élimination de la faim et de la malnutrition. Pour y parvenir, les systèmes alimentaires doivent constituer une source sécurisée d'alimentation, de revenus et d'emplois décents pour la population qui y vit mais surtout pour les jeunes et les femmes en quête d'espoir pour lutter contre la pauvreté, le chômage, l'insécurité tout en faisant fléchir les indicateurs de la sous-alimentation et des différentes formes de malnutrition.

Une deuxième attente vis-à-vis des systèmes alimentaires est de permettre aux personnes et aux ménages les plus vulnérables d'accéder à des aliments sains et nutritifs et de répondre à leurs besoins spécifiques.

Une autre attente, non des moindres, est d'atténuer les répercussions des changements climatiques, les risques sanitaires y compris les pandémies, les conflits violents liés à l'accès aux ressources productives. Enfin, il est attendu de cette initiative la réalisation de l'égalité et de l'équité des genres, la justice et la cohésion sociale ainsi que l'autonomisation économique des jeunes et femmes.

3.3 Cibles à l'horizon 2030

Le Gouvernement projette, à l'horizon 2030, atteindre les cibles ci-dessous :

- a. L'augmentation de 80% de couverture des besoins alimentaires et nutritionnels par la production agro-sylvo-pastorale et halieutique ;
- b. Le passage sous le seuil de 10% de la proportion de la population souffrant de la sous-alimentation ;
- c. Le passage sous le seuil de 20% de la prévalence de la malnutrition chronique ;
- d. Le passage sous le seuil de 10% de la prévalence de la malnutrition aigüe globale ;
- e. L'augmentation de 30% des revenus des producteurs et travailleurs ruraux ;
- f. La réduction du surpoids, de l'obésité et des maladies non transmissibles (HTA, cancer et diabète).

IV. PISTES D' ACTIONS VERS DES SYSTEMES ALIMENTAIRES DURABLES

4.1 Option stratégique 1 : Renforcer la résilience des ménages et des communautés les plus vulnérables face aux crises et aux catastrophes

Au Tchad, la problématique de l'accès à une alimentation saine et en quantité suffisante pour les populations les plus vulnérables se pose avec acuité et constitue une priorité des plus hautes autorités du pays. Les zones les plus touchées sont essentiellement situées dans la bande sahélienne, où se trouvent la grande majorité des personnes frappées par l'insécurité alimentaire sévère. En somme, les

effets combinés de la pauvreté, des conflits, du changement climatique et la pandémie de la Covid19 ont fragilisé voire, par moments, provoquer la rupture des chaînes d'approvisionnement alimentaire des populations les poussant à adopter des stratégies de détresse qui aggravent davantage la situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

La Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique (LOAH) stipule en son article 11 que l'Etat doit mettre en œuvre des politiques de développement agro-sylvo-pastoral et halieutique permettant de « protéger et renforcer les moyens d'existence des personnes, des ménages et des communautés vulnérables et promouvoir le droit à l'alimentation ». Pour concrétiser la réalisation effective de ce droit, le Tchad, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, s'est doté de plusieurs politiques et stratégies dont la Politique Nationale de Nutrition et d'Alimentation (PNNA, 2014-2025), le Plan d'Action Intersectoriel de Nutrition et d'Alimentation, la Politique Nationale d'Alimentation de Nutrition et de Santé Scolaire, le Plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR, 2016-2022), la Stratégie Nationale pour l'Alimentation du Nourrisson et du jeune Enfant et les Recommandations Alimentaires Nationales (RAN), etc.

Pour changer cette situation, c'est-à-dire garantir la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels, assurer la protection et le renforcement des moyens d'existence des groupes vulnérables en vue d'une meilleure résistance aux chocs, il faut reconstruire/transformer les systèmes alimentaires, notamment les chaînes d'approvisionnement et l'environnement alimentaire.

Les groupes les plus gravement touchés par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Les groupes vulnérables qui retiennent l'attention dans le cadre de la présente Feuille de route nationale sont : (i) les ménages d'agriculteurs, d'agro-pasteurs et de pasteurs pauvres qui n'arrivent pas à couvrir leurs besoins alimentaires et nutritionnels sur toute l'année et dont leurs moyens de subsistance ont été également laminés par les crises et chocs successifs ; (ii) les pêcheurs artisanaux utilisant du matériel rudimentaire et dont les produits obtenus sont insuffisants pour les faire vivre décemment ; (iii) les personnes victimes des conflits vivants particulièrement dans le bassin du Lac soumises aux exactions de la secte djihadiste Boko Haram ainsi que les réfugiés et les retournés tchadiens suite aux conflits en cours dans les pays voisins notamment dans le nord-est du Nigéria, en Centrafrique, en Libye et dans le Darfour au Soudan ; (iv) les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes ou allaitantes souffrant de différentes formes de malnutrition ; (v) les enfants et les filles de la rue (enfants, femmes, filles, personnes souffrant de handicaps), les populations nomades et les personnes âgées.

Actions prioritaires. L'insécurité alimentaire et nutritionnelle liée aux chocs tels que les sécheresses, les inondations, la pandémie, la hausse de prix des produits de première nécessité, mais aussi l'endettement des ménages sont autant de facteurs qui exacerbent leur vulnérabilité et minent leur résilience. Pour renforcer durablement et de manière structurelle la résilience, notamment l'accès à une alimentation et un état nutritionnel adéquats, des ménages et communautés vulnérables du Tchad exposés aux chocs, crises et catastrophes, une attention sera accordée à la promotion des mesures de protection. Compte tenu de la dimension chronique et de la proportion de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, une stratégie efficace de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté à travers des mécanismes adaptés de protection sociale, comme les filets sociaux (transferts non contributifs aux plus pauvres) et les filets sociaux productifs, est essentielle et devra donc être renforcée. Celle-ci permet d'améliorer les conditions de vie et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages aussi bien en période "normale" qu'en période de crise. En somme, pour contribuer à améliorer la situation alimentaire et nutritionnelle des ménages les plus vulnérables, assurer la protection de leurs moyens d'existence, il est prévu de leur apporter une assistance alimentaire, une assistance non alimentaire et des appuis à la prévention et la gestion de la malnutrition.

Assurer une assistance alimentaire et non alimentaire. L'assistance alimentaire privilégiera les modalités suivantes :

- a. Assurer les distributions gratuites et ciblées d'aliments et/ou transferts de cash inconditionnels au profit des ménages les plus pauvres pour anticiper et atténuer les crises et promouvoir la résilience

des communautés aux chocs futurs, non seulement pour protéger, mais aussi pour renforcer leurs moyens de subsistance.

- b. Réaliser les transferts monétaires couplés avec des compléments alimentaires et la sensibilisation aux pratiques familiales essentielles. L'approche consiste à coupler des transferts monétaires visant les plus pauvres ou vulnérables avec de compléments alimentaires pour les enfants de 6 à 23 mois, les femmes enceintes et allaitantes ainsi qu'avec des séances de sensibilisation/formation à la prévention de la malnutrition et de séances de dépistage et référencement d'enfants malnutris.
- c. Développer les cantines scolaires promues de façon endogène pour contribuer à améliorer la fréquentation scolaire des adolescents et des jeunes des zones chroniquement vulnérables et des populations nomades. Elles combinent la promotion de l'éducation à celle de l'agriculture et de la nutrition à travers des achats locaux de denrées et des interventions sur la chaîne de valeur.

Quant à l'assistance non alimentaire, elle portera sur :

- a. Appuyer le démarrage des campagnes agricoles pluviales et des cultures irriguées à travers : l'approvisionnement des producteurs pauvres ou vulnérables en intrants d'urgence (particulièrement en semences améliorées) et en kits de matériels agricoles.
- b. Appuyer la reconstitution des moyens d'existence en particulier les ménages de pasteurs et d'agropasteurs victimes des chocs et des crises et prévenir l'adoption de stratégies de détresse : distribution gratuite de kits volailles, de kits petits ruminants, d'aliments pour bétail.
- c. Soutenir la promotion des activités génératrices de revenus au profit des ménages vulnérables en particulier les jeunes et les femmes qui y vivent.
- d. Mettre en œuvre des opérations de déstockage d'urgence. Le déstockage d'urgence est initié en situation de crise pour limiter la perte des animaux et protéger les éleveurs contre le bradage. Il consiste pour l'Etat et ses partenaires à acheter les animaux avant qu'ils ne perdent leur en point. Les animaux sont ensuite abattus et la viande transformée pour être distribuée aux ménages vulnérables ou approvisionner les Unités Nutritionnelles.
- e. Développer le warrantage. C'est une technique de crédit qui met en relation une organisation paysanne et une institution financière. Il est pratiqué à la récolte pour permettre aux producteurs de faire face aux besoins en financement à une période où les prix des produits sont habituellement très bas.
- f. Rompre la chaîne d'endettement des producteurs pendant la soudure. Elle repose sur une bonne organisation de producteurs à même de leur offrir les biens et les services économiques qui leurs sont offerts par les usuriers pour lutter contre l'endettement irrégulier et protéger les récoltes.

Assurer la prévention et la prise en charge de la malnutrition. Pour lutter contre la malnutrition autant aiguë que chronique et la carence en micronutriments, il est essentiel de mettre en œuvre des interventions de nutrition spécifiques à impact prouvé et à grande échelle, qui vont adresser les causes directes de la malnutrition aussi bien dans le contexte d'urgence mais aussi et surtout des interventions à efficacité prouvée dans la prévention. La mise en œuvre de ces interventions exige une articulation intersectorielle pour s'assurer que tous les aspects relatifs aux causes directes et sous-jacentes de la malnutrition soient pris en compte dans les politiques de développement, les politiques sectorielles et les programmes nationaux. Les défis importants et fondamentaux pour la réduction de la prévalence de la malnutrition seront donc axés sur les groupes vulnérables en particulier, les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes/allaitantes et les populations les plus défavorisées. Cette réponse s'articulera autour des points suivants :

- a. Prévenir la malnutrition aiguë et la malnutrition chronique ; La mise en œuvre d'un plan de passage à l'échelle des activités liées à l'Alimentation du Nourrisson et du Jeune enfant (ANJE) ainsi que l'appui à la mise en place et au passage à l'échelle de l'initiative hôpitaux amis des bébés et des cellules de soutien à l'allaitement maternel seront des éléments essentiels de cette prévention. Aussi, la prévention de la malnutrition chronique durant la fenêtre d'opportunité des 1000 premiers jours de l'enfant est d'une importance capitale. La période comprise entre le début de la grossesse et les 24 premiers mois de la vie d'un enfant constitue la fenêtre d'opportunité unique dans le cycle de vie pour lutter efficacement contre la malnutrition à court et à long terme. Après l'âge de 2 ans, le retard de croissance ne peut plus être rattrapé.

- b. Prévenir les carences en micronutriments notamment l'anémie, la carence en vitamine A, les troubles dus à la carence en iode et le zinc. Les carences en micronutriments ont un effet immédiat sur la croissance et le développement des jeunes enfants et une responsabilité élevée dans la morbidité et la mortalité globale. En matière de prévention, les deux voies à explorer seront la supplémentation et l'enrichissement d'aliments qui permettent d'apporter davantage de micronutriments lorsque les besoins sont augmentés, en particulier lors des phases de croissance rapide chez le nourrisson et le jeune enfant et lors de la grossesse.
- c. Prendre en charge correctement la malnutrition aiguë sur toute la pyramide sanitaire avec comme principe de base d'assurer le continuum des soins : Cette action comprendra la mobilisation communautaire, la sensibilisation, le dépistage actif, le suivi des enfants admis au programme et l'éducation pour la nutrition et la santé. Sont concernés par cette prise en charge les enfants âgés de moins de cinq ans qui souffrent de malnutrition aiguë (modérée et sévère), les femmes enceintes et allaitantes.
- d. Renforcer l'intégration de la santé maternelle dans la prévention et la prise en charge de la malnutrition chez la mère et l'enfant : Cette action se focalisera sur la sensibilisation et l'information des femmes sur les bienfaits de la planification familiale et son rôle dans la lutte contre la malnutrition. Elle portera aussi sur la systématisation de la supplémentation en fer et acide folique des femmes enceintes lors des consultations prénatales.
- e. Améliorer la prise en charge nutritionnelle des personnes à besoins spécifiques : Cette action s'adressera aux personnes âgées, aux tuberculeux, aux personnes vivants avec le VIH, aux enfants de la rue et aux pauvres.

4.2 Option stratégique 2 : Promouvoir des régimes alimentaires nutritifs et sains pour tous

Les produits alimentaires destinés à la consommation humaine sont des facteurs déterminants de la santé et du bien-être. La mauvaise alimentation est la première cause de mortalité et de morbidité à l'échelle mondiale, devant de nombreuses autres problématiques de santé mondiales importantes (Nations Unies, 2019). Les crises nutritionnelles qui en découlent se caractérisent par des famines et une sous-alimentation, principalement sous la forme sévère. C'est pourquoi, l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels auquel le Tchad a adhéré stipule que, chaque État est tenu d'assurer à toute personne soumise à sa juridiction l'accès à un minimum de nourriture indispensable, qui soit suffisante, adéquate sur le plan nutritionnel et salubre, afin de faire en sorte que cette personne soit à l'abri de la faim. De plus, le droit à une nourriture suffisante et de qualité est indissociable de la dignité intrinsèque de la personne humaine et est indispensable à la réalisation des autres droits fondamentaux consacrés dans la Charte internationale des droits de l'homme ratifié par le pays. Pour concrétiser ces différents engagements internationaux, le pays a mis en place plusieurs dispositifs comprenant : (i) des politiques notamment la PNNA, la Politique Nationale d'Alimentation, de Nutrition et de Santé Scolaire, la politique nationale de santé, la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LAOH), le Code de l'eau, le Code d'hygiène, le Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement, les recommandations alimentaires nationales, etc. ; (ii) des institutions de contrôle de la qualité des aliments notamment le CECOQDA et l'Agence tchadienne de normalisation (ATNOR) ; (iii) des institutions de recherche et de formation (ITRAD, IRED, Universités, etc.).

Développement des filières à forte valeur nutritive dans les domaines agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. L'accroissement de la productivité et de la compétitivité de certains aliments à haute valeur nutritive contribuera sans nul doute à la diversification et à l'équilibre du régime alimentaire nécessaire à un bon état nutritionnel mais aussi à un état de santé adéquat. Les filières qui retiennent l'attention sont : (i) les céréales, les légumineuses tels que le haricot, le moringa, les produits maraichers notamment les fruits et légumes dans le secteur de l'agriculture ; (ii) la spiruline et le poisson dans le domaine halieutique ; (iii) la viande, le lait et les œufs dans le sous-secteur de l'élevage. Le développement de ces filières, tant au niveau de la productivité que de la qualité, est d'une importance capitale pour la couverture des besoins nutritionnels (diversité et équilibre du régime alimentaire). A cet effet, les actions qui seront promues sont :

- a. Renforcer les capacités techniques, organisationnelles et managériales des producteurs et entreprises agro-alimentaires et des autres acteurs des chaînes de valeur (principalement les transformatrices) intervenant dans les filières concernées ;
- b. Appuyer la valorisation des produits en améliorant les capacités de stockage/conservation, de transformation et de commercialisation pour permettre aux acteurs de tirer profit des opportunités économiques ;
- c. Intensifier les actions d'information et de sensibilisation auprès de la population pour une meilleure connaissance des apports nutritifs de ces produits et, partant, promouvoir leur consommation ;
- d. Mettre à la disposition des producteurs des semences de qualités.

Amélioration de la sécurité sanitaire des aliments

Il n'y a pas de sécurité alimentaire et nutritionnelle sans sécurité sanitaire des aliments. Au Tchad, suite à la multiplication des maladies d'origine alimentaire (fièvre typhoïde, cholera, amibiase, infections intestinales, etc.), les populations se sont montrées nettement plus préoccupées de la salubrité des aliments. Des séries d'alertes et de flambées épidémiques liées à la contamination de denrées alimentaires sont souvent relayées par les médias. Les consommateurs se font de plus en plus entendre quant aux conditions de production, de transformation et de commercialisation des aliments et interpellent de plus en plus le Gouvernement à assumer davantage de responsabilités, tant en matière de sécurité sanitaire des aliments que de protection des consommateurs. De ce fait, l'efficacité des systèmes nationaux de contrôle alimentaire est essentielle à la protection de la santé et de la sécurité des consommateurs. Ces systèmes contribuent, en outre, de façon décisive à garantir aux pays la sécurité sanitaire et la qualité de leur production alimentaire. Pour améliorer la sécurité sanitaire des aliments et protéger la santé des consommateurs, plusieurs actions prioritaires seront mises en œuvre. Elles ont trait à :

- a. Sensibiliser les producteurs, les commerçants, les restaurateurs et les consommateurs sur la qualité et l'innocuité des aliments ;
- b. Mettre en place des lois et des normes sur la sécurité sanitaire des aliments ;
- c. Assurer aux consommateurs une alimentation de qualité ;
- d. Renforcer les capacités nationales de contrôle de qualité des aliments ;
- e. Promouvoir une bonne pratique d'usage des intrants (pesticides, insecticides, fongicides, engrais et autres produits nocifs) dans les activités agro-sylvo-pastorales et la transformation alimentaire ;
- f. Développer la recherche dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments ;
- g. Faciliter l'accès à l'eau potable, la santé, l'hygiène et l'assainissement de base pour tous.

Promotion de l'éducation nutritionnelle et réduction des gaspillages alimentaires. Un régime alimentaire sain doit comprendre les trois grands groupes d'aliments à savoir les aliments énergétiques (sucres), constructeurs (protéines) et protecteurs (fruits et légumes). L'accent doit être mis sur la consommation des fruits et légumes, riches en antioxydants pour prévenir les maladies métaboliques telles que le diabète, le cancer, l'hypertension artérielle, etc. Ces aliments qui appartiennent au groupe des aliments protecteurs permettent également de corriger les carences en micronutriments comme le fer, le calcium, le potassium etc. De plus, les aliments d'origine végétale contribuent à la préservation de l'environnement. Par ailleurs, l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE) pendant les 1000 premiers jours de leur vie (fenêtre d'opportunité de 1000 jours) doit être surveillée. Un enfant mal nourri pendant cette période subira des conséquences néfastes sur la santé après son deuxième anniversaire, conséquences irréversibles caractérisées par le retard de croissance, les troubles neurologiques (développement du cerveau) et la malnutrition aigüe globale (MAG). Les actions attendues sont les suivantes :

- a. Promouvoir la communication pour le changement de comportement et la formation sur l'équilibre alimentaire ;
- b. Renforcer la nutrition chez la femme enceinte, le nourrisson et le jeune enfant,
- c. Promouvoir l'allaitement maternel exclusif et sensibiliser sur la mise au sein immédiatement après l'accouchement pour faire bénéficier le nourrisson du premier lait (colostrum) ;
- d. Introduire un aliment de complément approprié après les 6 mois d'allaitement exclusif ;

- e. Privilégier la consommation des aliments locaux nutritionnellement riches ;
- f. Assurer l'éducation nutritionnelle en faveur des masses critiques sectorielles (enseignants, sages-femmes, infirmiers, médecins etc.) pour prévenir la malnutrition ;
- g. Informer et sensibiliser sur la synergie alimentaire, c'est à dire l'ordre d'entrée des aliments pour éviter les troubles digestifs ;
- h. Vulgariser le guide des Recommandations Alimentaires Nationales.

Par rapport à la réduction de gaspillages alimentaires, il est important de mener les actions suivantes :

- a. Disposer des infrastructures de préservation telles que chambre froide, réfrigérateur et congélateur mais également de mise en œuvre des techniques de conservation qui ne dépende pas de l'énergie (séchage, pasteurisation, traitement chaleur suivi par la mise dans de pots de conservations en vacuum etc.)
- b. Disponibiliser de façon durable l'énergie et former sur les bonnes pratiques de conservation et de préparation des aliments.

Mieux sécuriser les importations de denrées alimentaires. Pour certaines denrées, la production locale ne couvre pas les besoins nationaux. En vue de compenser les déficits, le pays procède à des importations. La pandémie de la COVID-19 a mis en exergue, la fragilité et la précarité des systèmes alimentaires qui se sont traduites par moments par la rupture des chaînes d'approvisionnements. La situation est particulièrement difficile pour une frange importante de la population qui est déjà vulnérable à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. En outre, la qualité des aliments importés est douteuse, suivie des insuffisances des dispositions de contrôle de qualité qui aggravent la situation. La sécurisation des importations alimentaires doit figurer dans les priorités gouvernementales et passe par les actions suivantes :

- a. Négocier des contrats d'importations des denrées alimentaires stratégiques et sûres ;
- b. Développer le dispositif de contrôle de qualité des aliments aux frontières et les contrôles inopinés sur les marchés ;
- c. Mettre en place une agence de sécurité sanitaire des aliments et une agence d'inspection des aliments ;
- d. Informer et sensibiliser les opérateurs impliqués dans les importations des denrées sur les règles et normes de qualité ;
- e. Renforcer le suivi, la vérification et le contrôle de l'autorisation du transport et de la libre circulation du fret importé à travers les différents corridors de désenclavement du pays. Le but est d'éliminer les entraves et les tracasseries pouvant entraver l'approvisionnement, la distribution des produits alimentaires, agro-sylvo-pastoraux et halieutiques.

4.3 Option stratégique 3 : Améliorer la productivité, la valorisation et la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires

La mise en œuvre de l'option stratégique en matière de production agro sylvo–pastorale et halieutique repose sur l'utilisation efficace des documents de politique et stratégie sectorielles dans le seul objectif de relever le défi et d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à une population en forte croissance (3,6 %). La promotion d'une agriculture familiale productive, diversifiée et durable constitue un enjeu essentiel pour le Tchad. La ligne de force de cette option stratégique est de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations tchadiennes à travers la transformation des systèmes de production agro-sylvo-pastorales et halieutiques et les rendre plus performants avec une implication accrue du secteur privé national et international qui travailleront en partenariat.

Accroître la productivité agricole. L'augmentation de la productivité passe par l'intensification des systèmes de production qui vise à améliorer à la fois les rendements pour assurer une augmentation des productions, une gestion optimale des ressources naturelles, réduire leur dégradation continue et limiter les conflits subséquents. Pour y parvenir, les principales actions envisagées sont :

- a. Assurer la maîtrise et la gestion de l'eau : (i) la valorisation du potentiel hydro-agricole par la réhabilitation d'anciens périmètres et l'aménagement hydro agricole de nouveaux périmètres ; (ii) la construction des retenues d'eau, des seuils d'épandage, des digues filtrantes et autres moyens de captage/exhaure ; (iii) la réhabilitation des points d'eau existants en panne et la réalisation de nouveaux puits et forages pastoraux ; (iv) la réhabilitation et réalisation/aménagement de nouvelles retenues d'eau à vocation halieutique ; (vi) la promotion des instruments et outils appropriés de gestion des points d'eau à usage multiple, notamment la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ;
- b. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale d'approvisionnement en intrants agricoles (semences, engrais et produits phytosanitaires), halieutiques, zootechniques et vétérinaires pour garantir l'offre de service de qualité, de façon régulière et à un coût raisonnable.
- c. Mettre en œuvre une mécanisation raisonnée des activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques pour répondre adéquatement au besoin des producteurs ;
- d. Intensifier la lutte contre les ennemis des cultures et sensibiliser/former les producteurs à l'utilisation rationnelle des produits phytosanitaires ;
- e. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de conseil agricole efficace et renforcer le dispositif d'appui/conseil aux producteurs.

Diversifier les systèmes agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. La diversification repose sur la prise en compte des conditions agro-écologiques et des spécificités locales, la valorisation des ressources productives et la promotion des filières porteuses telles que, oignon, ail, sésame, riz, maïs, fruits et légumes, lait, viande, poisson, etc. En somme, la diversification des productions agricoles sera fonction des zones agro-écologiques. Pour y parvenir, il est important de : (i) diffuser les techniques de production adaptées aux conditions agro-écologiques et permettre de concilier diversification et gestion durable des ressources naturelles ; (ii) créer les conditions pour la professionnalisation des acteurs des filières ; (iii) faciliter l'accès des producteurs aux mécanismes adaptés de financement ; (iv) désenclaver les zones de production ; (v) améliorer le stockage/conditionnement, la transformation, les marchés et la distribution des denrées alimentaires.

Assurer une gestion durable des ressources naturelles productives. Pour améliorer les ressources environnementales, renforcer la base productive et, par ricochet, les moyens d'existence des ménages vulnérables, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- a. Restaurer le potentiel productif agro-sylvo-pastoral et halieutique dégradé pour accroître les actifs productifs ;
- b. Mettre en œuvre des techniques de conservation et de gestion des ressources naturelles en général, et celles de conservation des eaux et des sols, en particulier ;
- c. Aménager les espaces pastoraux ;
- d. Tracer et sécuriser les couloirs de transhumance ;
- e. Généraliser et intensifier l'éducation environnementale ;
- f. Renforcer les capacités nationales en matière de connaissances, d'analyse et de suivi des ressources naturelles.

Valoriser les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques. La valorisation des produits constitue un facteur très déterminant. Les principales actions contribuant à la valorisation des productions agro – sylvo – pastorales et halieutique sont :

- a. Améliorer le stockage et la conservation des produits par la diffusion de techniques et technologies adaptées de conservation et de stockage
- b. Assurer la transformation agroalimentaire en tenant compte des normes techniques et commerciales ;
- c. Faciliter l'accès au marché, notamment par le respect des mesures sanitaires et autres normes de qualité et de sécurité sanitaire ;
- d. Construire des plateformes de concertation ou organiser des interprofessions autour des principales filières.

Appuis transversaux. Les actions transversales identifiées en accompagnement aux interventions prévues sont :

- a. Réaliser des études spécifiques pour mieux cerner et lever certains goulots d'étranglement dans les filières ;
- b. Promouvoir l'alphabétisation, l'éducation et la formation professionnelle à tous les niveaux ;
- c. Renforcer les systèmes d'informations sur les marchés agricoles, de bétail et de poisson pour aider à la prise de décisions relatives à la vente ou l'achat de produits ;
- d. Mener des campagnes d'information, de sensibilisation et de plaidoyer pour promouvoir la consommation des produits locaux et les protéger contre la concurrence déloyale ;
- e. Mettre en place un système de gestion des risques agricoles d'ordre économique, social et climatique ;
- f. Améliorer l'électrification en milieu rural en privilégiant l'utilisation des énergies renouvelables ;
- g. Mettre en place un code d'investissement spécifique au secteur agricole pour attirer les financements privés ;
- h. Développer et moderniser les infrastructures et technologies agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

4.4 Option stratégique 4 : Promouvoir l'autonomisation des jeunes et des femmes dans les systèmes alimentaires

Force est de constater que le secteur n'a pas toujours été en mesure de jouer son rôle dans la promotion des filières et certains secteurs de la vie économique. Leurs organisations faitières restent assez faibles et la modernisation de l'agriculture tarde à se réaliser.

L'autonomisation des femmes, des jeunes et des autres groupes vulnérables est une priorité absolue du Gouvernement du Tchad. Pour concrétiser cette option, le pays s'est doté d'une politique nationale genre. Pour assurer l'autonomisation des femmes et des jeunes et façonner l'avenir des systèmes alimentaires, plusieurs actions prioritaires sont retenues :

Renforcement de capacités institutionnelles et techniques des organisations des jeunes et femmes pour leur autonomisation optimale y compris leur fournir un soutien technique et financier nécessaire en vue d'améliorer la gouvernance des structures d'appui aux jeunes et aux femmes. Il s'agit également de faire progresser la modernisation, l'alphabétisation, la numérisation au profit des jeunes et des femmes tout en les initiant et les encourageant à développer des activités génératrices des revenus et s'orienter progressivement vers la professionnalisation et l'entrepreneuriat.

Promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes : La dégradation continue de la sécurité alimentaire et nutritionnelle entraîne des déplacements massifs des populations rurales, notamment des jeunes, des femmes et des enfants vers les centres urbains et l'étranger et/ou à s'adonner souvent à des activités illégales et criminelles qui favorisent le développement de l'insécurité. Pour promouvoir l'entrepreneuriat dans les secteurs agricoles et alimentaires au profit des jeunes et des femmes, les actions prioritaires à développer sont : (i) renforcer les compétences des promoteurs des projets en matière d'entrepreneuriat agricole et de gestion des exploitations agricoles, d'élevage, de pêche/aquaculture, de transformation des produits forestiers non ligneux ainsi que de services d'appui au secteur (exemple de la mécanisation) ; (ii) Mettre en place un système de financement adapté aux projets des jeunes et des femmes qui souhaitent entreprendre des activités agro-pastorales et halieutiques comprenant des subventions et les facilités d'accès aux micros crédits ; (iii) accorder des facilités fiscales et parafiscales aux jeunes entreprises; (iv) fournir des appuis à l'organisation et à la structuration des jeunes et des femmes exploitantes agricoles en coopératives ; et (v) soutenir la création des microentreprises dans le secteur de la fourniture d'intrants et dans les chaînes de valeur agro-alimentaire, le transport rural, la transformation des produits, le stockage/conservation, etc.

Promouvoir l'accès équitable des jeunes et femmes aux moyens de production et aux services de base nécessaires pour soutenir la productivité et la génération de revenus. Cela comprend l'accès à la terre, aux intrants de production, au crédit, aux conseils techniques, etc.

Concrètement, cela implique de : (i) lancer des campagnes de plaidoyer et de sensibilisation (surtout auprès des chefs traditionnels détenteurs des terres) sur l'égalité des droits de propriété foncière ; (ii) promouvoir l'adoption et l'application rigoureuse des lois faisant respecter l'égalité de propriété ; (iii) promouvoir l'accès des jeunes et femmes aux informations sur leurs droits ; (iv) cibler explicitement les femmes et jeunes comme bénéficiaires des programmes et projets visant à améliorer la performance des systèmes alimentaires locaux ; (v) promouvoir des cadres juridiques qui protègent les quotas dédiés aux femmes et aux jeunes dans le secteur public.

Renforcer la dimension genre dans les programmes et projets visant à améliorer la performance du système alimentaire : (i) s'assurer que les efforts tiennent compte des besoins et priorités des femmes et jeunes et contribuent à réduire les inégalités (inclure des indicateurs spécifiques pour suivre les progrès réalisés), (ii) impliquer les jeunes et les femmes dans toutes les instances de prises de décision et mise en place des interventions, (iii) soutenir l'appropriation et le rôle de leadership des femmes et des jeunes dans les plans d'intervention.

Soutenir la lutte contre le mariages et grossesses précoces : (i) vulgariser les lois relatives au mariage auprès des populations ; (ii) faire respecter la loi sur l'âge légal du mariage et la loi sur l'âge de l'école obligatoire et condamner sévèrement les infractions ; (iii) sensibiliser les leaders religieux et communautaires pour qu'ils refusent de célébrer les mariages précoces ; (iv) garantir l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive pour les adolescentes mariées, afin de retarder l'âge de la première grossesse ; (v) sensibiliser les membres de la communauté entourant les adolescentes mariées (maris, belles-mères, coépouses, leaders coutumiers et religieux, jeunes célibataires) aux dangers des grossesses précoces pour les jeunes filles ; (vi) renforcer l'accès des filles à l'éducation, pour qu'elles connaissent leurs droits et puissent s'opposer à un mariage précoce, (vii) renforcer l'accès des filles à l'éducation pour qu'elles connaissent leurs droits et puissent s'opposer à un mariage précoce ; (viii) proposer des formations de réinsertion scolaire ou professionnelle et aux adolescentes mariées déscolarisées.

Promouvoir la nutrition et la santé des adolescents : (i) sensibiliser les adolescents et les parents sur le bon choix d'aliments, (ii) réduire la pression publicitaire favorisant la consommation d'aliments gras/sucrés/salés, exercée sur les enfants et adolescents ; (iii) restreindre la commercialisation des aliments malsains et des boissons sucrées auprès des enfants et des adolescents dans le contexte scolaire ; (iv) généraliser la distribution de fruits, légumes et aliments à haute valeur nutritive dans les cantines scolaires ; (v) développer et diffuser des guides pour l'éducation nutritionnelle et des guides sur les Bonnes Pratiques d'Hygiène (BPH) spécifiquement destinés aux adolescents ; (vi) travailler avec les vendeurs des aliments de la rue pour promouvoir la préparation et vente des collations saines en gardant à l'esprit la préférence des adolescents ; (vii) éduquer les adolescents à identifier et comprendre les étiquettes des aliments (par exemple voir si les produits qu'ils consomment contiennent des additifs alimentaires et ingrédients nocifs) ; (viii) augmenter le niveau d'instruction des filles ; (ix) fournir de l'eau potable (x) lutter contre les maladies infectieuses en améliorant le service sanitaire et en mettant en place des initiatives de déparasitage régulier au milieu scolaire.

4.5 Option stratégique 5 : Assurer le renforcement des capacités des acteurs et une gouvernance des systèmes alimentaires inclusive

Le renforcement des capacités des acteurs est transversal à la plupart des actions définies dans le cadre de cette Feuille de route nationale et constitue une condition sine qua non pour cheminer vers des systèmes alimentaires plus durables. Il concerne donc tous les acteurs, notamment dans la conception, la planification et la mise en œuvre des interventions retenues. Quant à la bonne gouvernance, elle constitue un grand défi à la réalisation de la transformation des systèmes alimentaires. Elle est une condition essentielle à la stabilité et à la légitimité politiques, d'une part, et à la définition claire de la mission de l'État ainsi que de ses relations avec le citoyen, le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement, d'autre part. L'objectif visé à travers cette option stratégique est de maximiser l'efficacité et l'efficience des investissements dans le cadre de la transformation des

systèmes alimentaires, la lutte contre la faim et la malnutrition, au profit de la résilience des populations tchadiennes. C'est pourquoi, la mise en œuvre de la Feuille de route nationale sera conduite sur la base des principes de responsabilité, de redevabilité, d'imputabilité, de transparence, de participation, d'efficacité et d'efficience dans l'affectation des ressources et la gestion des dépenses publiques et des prestations des services publics, le respect de la loi, de lutte contre la corruption. Dans cette optique, pour assurer une gouvernance efficace et une administration efficiente dans le secteur des systèmes alimentaires, les actions prioritaires à promouvoir sont les suivantes :

Renforcer les capacités des acteurs et des institutions en charge de la transformation des systèmes alimentaires. Le renforcement des capacités de chaque type d'acteurs, en particulier les organisations des producteurs, les organisations des femmes et des jeunes, les opérateurs privés, les cadres des collectivités territoriales et les démembrements de l'administration est essentiel. Il s'agit d'apporter des réponses concrètes à l'insuffisance des moyens (humains, matériels, financiers et techniques) permettant d'assurer des offres de services économiques, d'appui/conseil et la mise à l'échelle des acquis et des bonnes pratiques en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la diffusion des innovations et des technologies disponibles. Pour y parvenir la priorité sera accordée au développement de programmes d'éducation, d'alphabétisation et de formation professionnelle adaptés. L'accent sera également mis sur les appuis à la structuration des organisations des producteurs en coopérative et au renforcement des organisations des jeunes et des femmes et de leurs capacités en matière de formulation, de mise en place et de suivi évaluation de projets et de plans d'affaire. Il en sera de même pour les petites et moyennes entreprises du secteur agro-alimentaire.

Poursuivre les dialogues multi-acteurs et inclusifs amorcés dans le cadre du Sommet. Tous les participants aux concertations ont été unanimes pour demander le maintien et le renforcement des concertations sur les systèmes alimentaires. Il s'agit de continuer l'analyse des problématiques et des goulots d'étranglement, les pistes de solutions et toutes autres réflexions stratégiques sur des sujets d'intérêt en lien avec les systèmes alimentaires, surtout les stratégies et approches de mise en œuvre de la transformation des systèmes alimentaires afin d'accélérer les progrès dans la réalisation de l'ODD2 et l'agenda 2030 des Nations Unies. Tous les acteurs nationaux (avec une forte implication des jeunes, des femmes et des entreprises privées et les partenaires techniques et financiers) y prendront part. En s'appuyant sur l'élan créé par les consultations nationales, les parties prenantes, notamment les partenaires publics, s'attelleront à formuler et à traiter les compromis entre les différentes dimensions de la durabilité (économique, environnementale, sociale) et des contraintes spécifiques auxquelles sont confrontés les femmes, les jeunes et les entreprises privées. Enfin, les dialogues initiés au niveau national et dans les 5 provinces échantillons doivent être élargis à toutes les provinces et aux autres échelons du découpage administratif ainsi qu'à l'intérieur des principales filières agricoles et alimentaires. Ces dialogues seront conduits avec la participation de tous les acteurs notamment les jeunes, la société civile, les femmes, le secteur privé, les peuples autochtones, les producteurs et les consommateurs, et le renforcement des capacités du gouvernement infranational pour faciliter une prise de décision et une mise en œuvre plus inclusives des décisions, recommandations et engagements.

Améliorer la gouvernance des systèmes alimentaires. La gouvernance des systèmes agroalimentaires au Tchad nécessite de renforcer l'inclusivité et la transparence des processus politiques et d'améliorer la coordination, le suivi évaluation et la cohérence des politiques en y intégrant les pistes d'action. La lutte contre la corruption et la promotion de la justice sociale sont essentielles pour réussir les réformes envisagées dans les systèmes alimentaires. L'autonomisation des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables est apparue comme une priorité explicite dans les dialogues sur les systèmes alimentaires nationaux du pays et est mise en évidence dans la Feuille de route nationale des systèmes alimentaires nationaux. Il est donc important de travailler à traduire cette préoccupation dans l'action. La recherche d'évidence pour mieux comprendre les goulots d'étranglement, les enjeux, les défis mais aussi des opportunités et des atouts pour les producteurs, les jeunes, les femmes, les consommateurs et les groupes de population vulnérables à travers le système alimentaire afin de faciliter une prise de décision politique plus inclusive et fondée sur des preuves.

Impulser les réformes dans les systèmes alimentaires. A ce niveau, l'accent sera prioritairement mis sur la mise en œuvre de la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOAH), notamment la mise en place des textes d'application et leur vulgarisation. Les participants aux dialogues ont appelé de doter le pays, dans les meilleurs délais, d'une politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'agriculture durable avec un ministère dédié à sa mise en œuvre pour mettre fin au fractionnement institutionnel et au cloisonnement qui caractérisent les ministères en charge de ce secteur. C'est également le cas pour la mise en place d'une banque agricole à même de répondre adéquatement aux besoins spécifiques en financement des systèmes alimentaires. La banque agricole contribuera au refinancement des institutions de microfinance pour permettre leur extension. Enfin, la réforme des dispositifs de recherche et de vulgarisation agricole est ressentie comme une nécessité impérieuse.

Améliorer les mécanismes de prévention et gestion des crises alimentaires, nutritionnelles et pastorales. A l'instar des autres pays du Sahel, le Tchad est confronté à une insécurité et une aggravation de la situation alimentaire et nutritionnelle avec des crises de plus en plus récurrentes et complexes dues à plusieurs facteurs tant climatiques (sécheresse, inondation) que sécuritaires (déplacements de populations) voire sanitaire. Pour faire face à cette situation qui affecte une bonne frange de la population et, particulièrement celles vivant en milieu rural, l'Etat et ses partenaires ont mis en place un dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires, nutritionnelles et pastorales. Ce dispositif est principalement composé de l'Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA) chargé de constituer et gérer un stock national de sécurité alimentaire pour répondre urgemment aux difficultés alimentaires des populations exposées et du CASAGC dont la composante principale est le SISAAP qui est en charge de l'information et de l'alerte précoce sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les principaux champs couverts par les systèmes d'information portent sur le suivi du déroulement et des résultats de la campagne agro-sylvo-pastorale, le fonctionnement des marchés des produits agricoles et de bétail et l'état des différentes formes de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Aussi, l'engagement de l'Etat pour la lutte contre la malnutrition s'est traduit par la mise en place du Conseil National de Nutrition et d'Alimentation (CNNA), rattaché à la Présidence de la République, du Comité Technique Permanent de Nutrition et d'Alimentation (CTPNA), organe multipartite en charge de l'orientation technique, ainsi que les Comités Provinciaux de Nutrition et d'Alimentation (CPNA) pour la mise en œuvre de la Politique Nationale de Nutrition et d'Alimentation (PNNA).

Cependant, les dispositifs fonctionnent avec des difficultés, faute de moyens suffisants et les réponses aux situations crises restent en deçà des attentes. Pour améliorer l'efficacité et l'efficience des dispositifs, les actions prioritaires suivantes seront mises en œuvre :

- ✓ Au niveau de l'ONASA : (i) finaliser la réforme en cours qui permet de recentrer l'office sur son rôle régalien de (re) construire et gérer le stock national de sécurité alimentaire et (ii) aligner son intervention sur le plan de réponse ; (iii) mettre en place au sein du dispositif une structure en charge de la coordination et du suivi-évaluation de la réponse aux crises.
- ✓ Au niveau des systèmes d'information rapide sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (Services pourvoyeurs d'information, SISAAP et démembrements) : (i) Renforcer le maillage des dispositifs d'information par le développement des observatoires de vulnérabilité, des systèmes communautaires d'alerte précoce et des sites sentinelles ; (ii) Accroître les ressources humaines et financières qui sont allouées au SISAAP et aux services pourvoyeurs d'information ainsi qu'aux Comités Provinciaux d'Action (CPA), Comités Départementaux d'Action (CDA), Comités Locaux d'Action (CLA) ; (iii) financer adéquatement les études et les enquêtes périodiques (HEA, SMART, EDS-MICS, ENSA, Cadre Harmonisé, etc.) permettant de disposer d'informations fiables et adapter aux besoins des acteurs et parties prenantes en particulier dans les domaines de l'alerte précoce et des évidences pour alimenter les actions de plaidoyer en faveur de la construction des systèmes alimentaires durables.
- ✓ Au niveau du CNNA : (i) Assurer la régularité de la tenue des réunions du Conseil National de Nutrition et d'Alimentation (CNNA); Renforcer le lien entre le secrétariat du Comité Technique Permanent de Nutrition et d'Alimentation (CTPNA) et le CNNA ; (ii) mettre à l'échelle les

Comités Provinciaux de Nutrition et d'Alimentation (CPNA) dans les sept (7) provinces restant et les doter des points focaux; (iii) Appuyer l'élaboration des plan d'action multisectoriel de nutrition au niveau des provinces.

V. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

5.1 Leviers de changement

La mise en œuvre de la présente Feuille de route nationale sera basée sur sept (7) leviers de changement décrits ci-dessous permettant d'accélérer les progrès dans la construction des systèmes alimentaires durables. Il s'agit de :

L'éducation, l'alphabétisation et la formation professionnelle. La formation des populations rurales en général et des producteurs agricoles en particulier au moyen de programmes volontaristes d'éducation et d'alphabétisation fonctionnelle permet le renforcement de leurs capacités nécessaires à une meilleure implication dans la transformation des systèmes alimentaires. L'éducation a également un effet bénéfique dans la maîtrise de la croissance démographique qui a un fort lien avec l'augmentation des cas d'enfants malnutris. De plus, cette croissance démographique entraîne une augmentation rapide des besoins de la population en nourriture et services sociaux de base et exerce une pression accrue sur des ressources naturelles déjà fragiles. L'éducation des jeunes, et des jeunes filles sur une période plus longue, en particulier permet d'éviter les mariages et les grossesses précoces et de les rendre plus responsables dans la gestion de leur maternité.

L'égalité des sexes. Il s'agit, à l'instar de la phase d'élaboration, de veiller à ce que les goulots d'étranglement qui impactent l'implication des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec des handicaps dans les systèmes alimentaires soient levés au cours de la phase de mise en œuvre de la Feuille de route nationale. Ceci pour optimiser les résultats de leurs efforts susceptibles de favoriser l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et leur implication dans toutes les pistes d'actions qui doivent être promues. Il s'agit principalement des droits des femmes à la terre, à l'accès aux autres facteurs de production, au marché, aux technologies et à l'appui/conseil, à l'autonomisation économique et du leadership des femmes dans les systèmes alimentaires, des soins et le travail agricole non rémunérés.

Approche basée sur les droits de la personne. Au Tchad, la fenêtre d'opportunité pour promouvoir l'approche des droits de la personne dans le cadre de systèmes alimentaires est représentée par la reconnaissance du Droit à l'Alimentation à tous les citoyens et citoyennes à travers la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale et Halieutique. L'approche Droit à l'Alimentation permet de sortir de la logique d'assistanat au profit de celui des obligations de l'Etat de garantir la disponibilité, l'accessibilité économique, l'adéquation et la stabilité de l'offre alimentaire nationale. Ce levier du changement en matière de droits de l'homme vise à garantir que les droits de l'homme et la loi jouent un rôle central dans tous les efforts et les résultats relatifs à l'action de transformation des systèmes alimentaires. Il contribuera à une compréhension systématique des instruments politiques, des cadres juridiques, des résolutions et des traités existants qui sont pertinents pour les efforts des parties prenantes.

Le changement de mentalité : En effet, la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle qui affecte une frange importante de la population ne peuvent expliquer seulement par les fragilités climatiques, économiques, sanitaires et sécuritaires. Certains comportements et pratiques sociaux des acteurs contribuent à l'aggravation de la situation. Il s'agit principalement de la corruption, du manque de conscience professionnelle, de l'attentisme, l'émergence d'une culture d'assistanat et certaines habitudes alimentaires. Aucune transformation durable des systèmes alimentaires n'est possible sans un réel et profond changement des mentalités à tous les niveaux (ménages, communautés, société, administration, etc.

La finance. La mobilisation des financements et des investissements suffisants et leur bonne utilisation sont centrales et constituent un défi commun à toutes les pistes d'actions et participent au succès de la transformation des systèmes alimentaires. Par conséquent, il est nécessaire de procéder à une évaluation des besoins d'investissement, à la création de mesures incitatives, à l'identification de solutions pour l'inclusion et la gestion des risques. De façon concrète, un accent sera mis sur les mesures suivantes : (i) stimuler l'autofinancement en mettant en place des réseaux d'épargne, notamment au niveau des organisations des producteurs structurées en associations, coopératives, unions de coopératives ou fédérations) ; (ii) promouvoir un environnement favorable à l'investissement privé dans les systèmes alimentaires ; (iii) améliorer l'accès des opérateurs au financement et répondre à la diversité de la demande par la mobilisation plus accrue des ressources publiques et privées ; (iv) harmoniser l'utilisation des fonds selon les catégories de bénéficiaires, la nature des activités et les types de contexte pour s'assurer que l'offre est en adéquation avec la demande ; (v) favoriser la complémentarité entre les différents dispositifs pour optimiser leur utilisation ; (vi) accroître, sécuriser, faciliter et mieux planifier le financement des investissements dans les systèmes alimentaires ; (vii) accélérer la croissance et la diversification des productions agricoles notamment au niveau des filières porteuses à même de se financer.

L'innovation. Au cours des dernières décennies, la recherche a réalisé des progrès importants et les résultats seront d'une contribution déterminante pour accélérer la transformation des systèmes alimentaires et les progrès dans l'atteinte des ODD. Les modèles commerciaux, la recherche scientifique, les progrès technologiques et le changement social sont des facteurs essentiels de la transformation des systèmes alimentaires. De ce fait, les actions collectives doivent s'appuyer sur des fondements solides de la science et des connaissances traditionnelles, et partager les pratiques et les choix politiques qui contribuent à des systèmes alimentaires durables.

L'approche filière et chaîne de valeur. Pour promouvoir la rentabilité et la compétitivité des systèmes alimentaires, il sera privilégié le développement d'une approche « filière » et de chaîne de valeur pour renforcer les différentes étapes de la production jusqu'à la commercialisation d'un produit agro-sylvo-pastoral et halieutique. Elles permettent de distinguer des problèmes spécifiques et des solutions y relatives liés aux différents niveaux/étapes de production d'un produit en lien étroit avec les exigences du marché et qui permettent aux producteurs, transformateurs, transporteurs et commerçants de tirer profit des opportunités économiques qui s'offrent à eux. C'est pourquoi, il est prévu d'appuyer l'organisation des acteurs des filières au sein des plateformes de dialogue ou des interprofessions.

Le Nexus Humanitaire Développement-Paix. Il s'agit de développer l'approche du nexus Humanitaire-Développement-Paix pour mieux comprendre les compromis entre les réponses d'urgence à court terme et les solutions durables aux crises alimentaires structurelles, afin de rendre les réponses aux situations de crises plus efficaces et de mieux protéger les moyens de subsistance des groupes vulnérables tout en renforçant leurs capacités de résilience face aux futurs chocs. Il existe déjà des réflexions en cours sur le sujet dans le milieu des partenaires techniques et financiers.

5.2 Renforcement des partenariats autour des systèmes alimentaires

Le succès de la transformation durable des systèmes alimentaires réside dans la capacité du pays à construire des partenariats solides et efficaces autour de la mise en œuvre de la Feuille de route nationale. L'objectif principal est de mobiliser, renforcer et soutenir les partenariats comme pendant la formulation mais surtout au cours de la mise en œuvre des interventions. Pour y parvenir, les conditions suivantes doivent être réunies :

- a. Le renforcement du leadership de l'État dans le pilotage de la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes d'investissement majeurs dans la SANAD ;
- b. L'intégration des pistes d'actions au sein des politiques et stratégies qui concourent à la transformation des systèmes alimentaires ;
- c. La réalisation d'un état des lieux des mécanismes de travail conjoint existants dans le domaine de la SANAD (coordination, concertation, dialogue politique et suivi-évaluation) dans la perspective de leur rationalisation et de leur renforcement et servir à la mise en œuvre du travail conjoint ;
- d. L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie pour mobiliser et mieux coordonner les acteurs non-étatiques majeurs des systèmes alimentaires afin de renforcer la collaboration et accroître l'impact de leur contribution ;
- e. La promotion des approches de convergence tels que le nexus ou les filières pour lutter, dans le cadre d'une démarche globale, intégrée et coordonnée, les causes profondes et améliorer l'impact au profit de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en s'inspirant de la stratégie Faim zéro du Brésil ou de l'approche « communes de convergence » de l'Initiative 3N du Niger. La notion de convergence intègre trois dimensions majeures à savoir : géographique, programmatique et opérationnelle.

5.3 Comité de suivi de la mise en œuvre de la Feuille de route nationale

La dynamique de dialogue sur les systèmes alimentaires, initié dans le cadre du Sommet des Nations Unies, doit se pérenniser avec son appropriation par la partie nationale. Il est important de noter que l'organisation du Sommet n'est qu'une étape en soi dans la construction de systèmes alimentaires sains et durables. Le plus important sera de traduire dans l'action les pistes d'actions, recommandations et les engagements issus de concertations nationales pour concrétiser les transformations socio-économiques souhaitées. Il est donc indispensable de maintenir la mobilisation et l'engouement suscités par le Sommet pour aller de l'avant. La participation de tous les acteurs et parties prenantes est indispensable afin que chacun puisse jouer sa partition.

Dans cette optique, un dispositif de suivi/appui à la mise en œuvre des pistes d'action et des engagements des concertations sera mis en place. Sa composition sera déterminée ultérieurement. Il sera doté d'un plan d'actions budgétisé lui permettant d'accomplir efficacement sa mission.

VI. ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES

Pour accompagner la mise en œuvre de la Feuille de route de la voie nationale vers des systèmes alimentaires plus durables et accélérer les progrès dans l'atteinte des ODD et l'agenda 2030 des Nations Unies, les parties prenantes aux concertations sur les systèmes alimentaires ont pris les engagements suivants récapitulés dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°1 : Engagements des acteurs et parties prenantes des systèmes alimentaires

Parties prenantes	Engagements
Gouvernement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accélérer la mise en place et la vulgarisation des textes d'application de la Loi d'orientation-agro-sylvo-pastorale et halieutique ; 2. Doter le pays d'une politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'agriculture durable ; 3. Lutter contre les conflits entre les utilisateurs des ressources naturelles productives ; 4. Assurer la coordination et le suivi conjoint (avec les acteurs clés) de la mise en œuvre de la Feuille de route nationale; 5. Allouer des ressources conséquentes du budget de l'État à la mise en œuvre de la Feuille de route nationale ;

	<ol style="list-style-type: none"> 6. Veiller à la prise en compte des pistes d'action dans les politiques et plan de développement existants et en projet. Cela doit fait de manière à permettre à tous les acteurs d'assumer leurs responsabilités spécifiques dans le processus de transformation. C'est le rôle du Gouvernement de créer l'environnement propice pour que le secteur privé et les consommateurs puissent assumer leurs responsabilités. 7. Réaliser progressivement un état des lieux des lieux des ressources productives (les terres cultivables, les ressources forestières, les pâturages, le potentiel de pêche et d'aquaculture) pour disposer de données/information fiables permettant une meilleure planification et suivi des activités agropastorales et halieutiques et de prises de décisions éclairées ; 8. Accorder une priorité au développement de l'agriculture familiale en tant que modèle de production dominant en lui fournissant les appuis appropriés pour permettre aux producteurs de moderniser leurs exploitations agricole, d'élevage, de pêche et de produits forestiers non ligneux ; 9. Concentrer les efforts sur le développement des filières porteuses : réaliser des agropoles selon les potentialités des zones géographiques, dans les filières clés (élevage, agriculture, pêche) et chaînes de valeur (riz, maïs, fruits & légumes, viande, lait, peau, poisson, etc.) ; 10. Parachever la réforme de l'ONASA dans les meilleurs délais pour améliorer l'efficacité de la réponse aux crises, notamment celle relative à l'assistance alimentaire ; 11. Garantir la pérennisation, l'appropriation et le renforcement du dispositif de prévention et de gestion des risques et catastrophes naturelles et d'autres crises humanitaires. 12. Accélérer la mise en œuvre de la décentralisation pour conférer aux acteurs de terrain une autonomie d'action et plus de moyens ; 13. Appuyer la création d'une banque agricole et soutenir le développement des institutions de microfinance ; 14. Accroître significativement les ressources allouées aux institutions de recherche, de vulgarisation et de contrôle de la qualité des denrées alimentaires ; 15. Assurer l'opérationnalisation de l'Agence Nationale de Normalisation ; 16. Améliorer le climat des affaires pour attirer les investisseurs privés responsables dans le secteur agricole et alimentaire.
Parlementaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prendre des actes législatifs notamment ceux devant régir : le foncier, le pastoralisme, la recherche environnementale, le prix plancher payé au producteur, etc. 2. Réviser les Lois 14 de 1998 et de 2008 dont certaines dispositions ne sont plus adaptées au contexte actuel ; 3. Contribuer à l'amélioration des financements du secteur de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et d'Agriculture durable en veillant sur le respect des engagements auxquels le pays a souscrit ; 4. Veiller à la transcription des Politiques, Stratégies et Schémas Directeurs en Loi pour ceux qui s'y prêtent afin d'améliorer le taux de mise en œuvre ; 5. Interpeler le Gouvernement à propos de l'instabilité institutionnelle (changement fréquent de Ministre ou de Chefs de service) observée au niveau des Ministères ainsi que sur la redevabilité, notamment celle relative à l'exécution des projets et à toute opération spécifique dans le secteur.
Secteur privé	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre un cadre organisationnel pour promouvoir les systèmes alimentaires en participant à la mise en place de la Chambre d'Agriculture ; 2. Contribuer aux investissements dans les systèmes alimentaires, notamment les projets agricoles et alimentaires structurant : approche production,

	<p>transformation, industrialisation locale ;</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Assurer une offre de services économiques de qualité (intrants, matériels agricoles, d'élevage, de pêche et de la transformation alimentaires de qualité, etc.) ; 4. Participer à la formulation et à la mise en œuvre des politiques, stratégies et plans de développement dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'agriculture durable ; 5. Réaliser au préalable des études de faisabilité pour les divers projets pour s'assurer de la rentabilité, répondre à la demande du marché et mieux prendre en compte les impacts environnementaux.
Consommateurs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Créer un réseau des acteurs en matière de défense des intérêts des consommateurs, pour la promotion d'une alimentation saine et durable ; 2. Mener un plaidoyer de haut niveau pour l'accès des femmes et des jeunes à la terre cultivable ; 3. Organiser des rencontres citoyennes annuelles de promotion des produits locaux/ foire des consommateurs, de partage d'expériences et de bonnes pratiques en matière de sécurité sanitaire ; 4. Aider les producteurs et transformateurs à disposer de points de vente des produits bio ou naturels ; 5. Organiser une marche sportive trimestrielle des consommateurs pour la sensibilisation sur une bonne hygiène de vie.
Organisations des producteurs, des jeunes et femmes	<ol style="list-style-type: none"> 1. S'investir dans le renforcement des capacités techniques, organisationnelles/ structuration et managériales de leurs membres ; 2. Promouvoir l'agriculture biologique et l'agroforesterie comme mode de production durable ; 3. S'impliquer dans la coordination, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la Feuille de route nationale à travers les mécanismes de concertations mis en place ; 4. Collaborer avec le Gouvernement dans le cadre de la mise en place des chambres provinciales et nationale d'Agriculture ainsi que la création d'une banque agricole 5. Accroître les investissements dans les filières agricoles et alimentaires au moyen de crédit, de subvention et de ressources propres ; 6. Participer au côté du Gouvernement à la mobilisation des ressources publiques destinées aux investissements dans les systèmes alimentaires ; 7. Améliorer la qualité et la quantité des produits agricoles destinés à la transformation et à la consommation ; 8. Participer aux campagnes d'information et de sensibilisation sur le changement des comportements en matière de bonne nutrition, de santé et gestion durable des ressources naturelles ; 9. Organiser le Plaidoyer par les organisations paysannes dans le pays envers les décideurs politiques pour une augmentation des allocations budgétaires dédiées au secteur agricole ; 10. Organiser un plaidoyer auprès des décideurs politiques pour une augmentation des allocations budgétaires dédiées au secteur agricole ; 11. Mener un plaidoyer auprès des partenaires technique et financiers pour l'appui à la création d'un fonds de développement Agricole ; 12. Élaborer une stratégie de communication mettant l'accent sur les bonnes pratiques de prévention et de gestion des conflits
Scientifiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir l'initiative de l'organisation du Sommet Mondial sur les Systèmes Alimentaires ; 2. Mettre en place un Programme de Recherche sur Base Compétitive ; 3. Encourager la réforme des systèmes d'information et d'innovation agricoles pour l'appui de l'agroécologie et d'autres approches novatrices ; 4. Promouvoir l'intégration de la recherche, la vulgarisation/la

	<p>diffusion/l'éducation/le renforcement des capacités dans une approche inclusive ;</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Encourager la recherche transdisciplinaire pour assurer une alimentation saine, nutritive et durable basée sur les savoir-faire des acteurs locaux ; 6. Accorder la priorité aux programmes de recherche axés sur le développement et production locale durable ; 7. Soutenir la recherche appliquée et promouvoir le transfert des technologies innovantes ; 8. Accorder une attention aux plateformes d'innovation au service de la recherche transdisciplinaire et encourager des échanges mutuels entre les producteurs et les chercheurs ; 9. Promouvoir le partage des expériences mutuelles entre les chercheurs et parties prenantes, par l'organisation périodique des manifestations scientifiques.
Partenaires techniques et financiers	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir le Gouvernement dans la mise en œuvre de la Feuille de route nationale pour accélérer les progrès dans la réalisation de ODD en général, et les ODD1 et ODD2, en particulier ; 2. Prendre les dispositions concrètes permettant d'accroître les ressources des partenaires techniques et financiers allouées à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'agriculture durable (SANAD) ; 3. Contribuer au renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques (en particulier les organisations des producteurs, les jeunes, les femmes, les groupes vulnérables spécifiques et du secteur privé) intervenant dans la SANAD ; 4. Soutenir le Gouvernement dans le renforcement des mécanismes de prévention et de gestion des conflits ainsi que de la cohésion sociale ; 5. Partager ou faciliter le partage avec les acteurs nationaux des expériences et des bonnes pratiques développées dans les pays dont la situation est similaire à celle du Tchad

I LISTE DE PRESENCE AU PROCESSUS DES CONCERTATIONS SUR LES SYSTEMES ALIMENTAIRES AU TCHAD

REUNION D'INFORMATION SUR LE SOMMET MONDIAL		
N°	Nom & Prénom	Institution & Fonction
1	M. Assaïd Gamar	ONASA/DG
2	M. Hassanty Oumar Chaïb	MDA/DGM
3	M. Daouda Elhadj Adam	ADC/SG
4	M. Allakere Arthomas	MDA/DGTPAF
5	M. Issa Ahmat Issa	MDA/DGTGRHA
6	M. Soudy Imar Djibrine	CECOADA/DG
7	M. Adjam Patalet	FENOPS/Représentant
8	M. Abdelkhadir Al-Tidjani Koïboro	MDA/Conseiller Technique
9	M. Ahourdet Djapania	PDDAA/Point Focal
10	M. Adef Angui	CNCPRT
11	M. Mahamat Bechir	MSPSN/DNTA
12	M. Himeda Makhlof	REACH/Facilitateur
13	M. Gaouingar Nguetabe	OMS/PF Nutrition
14	M. Oumar Lamana	Ministère des Infrastructures
15	M. Koundja Julien	FIDA/PF
16	M. Claude Jibidar	PAM
17	Mme Mariana Stinoh	UNICEF
18	M. Serge Tissot	FAO/Représentant
19	M. Mahamat Allamine Alhabo	SISAAP/Coordonnateur
20	M. Batedjim Noudjalbaye	MDA/Conseiller Technique
21	M. Mamoudou Hassane	FIRST/FAO
22	M. Jean Ngamine	CACH/DP
23	M. Issa Abdoulaye Senoussi	MDA/IG
24	M. Oumar Hissein Kaidallah	MDA/DPISA
25	M. Gadgué Helena Tchiouna	G5 Sahel CNC/Point Focal
26	Mme Mbey Habgue Angèle	FAO/Assistante au Programme FIRST.
27	M. Mahamat Mahamat Ali	MAEP Tchad
28	M. Mahamat Ahmat Nassian	Ministère de la Jeunesse
29	M. Romain Darbellay	Coopération Suisse
30	M. Dayakéré Gabpobe	MDA/DGM
31	M. Koïdaye Ganlang Olivier	Ministère des Aff. Etrangères
32	M. Mouyangue Morbaye Aristide	Journal Opinion
33	M. Ndoubakah Paul	Journal Haut-Parleur
34	Mme Lapia Beati	Journal le Progrès
35	Mme Gamandji Aurelie	Journal le Progrès
36	Mme Vourboubé Passiri	ONAMA
37	Mme Ramada Abderahim Ndiaye	ONG Tchad Résilience
38	M. Djibril Cissé	UNICEF
39	Mme Yodamné Marie	CELIAF/Présidente
40	M. Olivier Reoulengar	MDA/DEPS
41	M. Ngarnaï Tade Aimé	CESC/Conseiller Technique
42	Mme Kadjilé Obengdi Hélène	ANADER/DGA
43	M. Granga Tcham Irimma	TVT/journaliste
44	M. Luc Azina Dandjaye	RJTN
45	M. Bichara Drep	CONFIFET/Président
46	Mme Solange Padja	PM/Conseillère Agriculture
47	M. Djoumbé Achim	MDA/Coordo S.A.
48	M. Souleymane Mahamat Nour	MEPDD/DE
LANCEMENT DES CONCERTATIONS		
N°	Nom & Prénom	Institution & Fonction
1	M. Mahamat Gueillet Hemchi	PR/Conseiller
2	M. Luc Azina Dandjaye	RJTN

3	M. Bichara Haroun Hagggar	MDA/Statistique Agricole
4	M. Mahamat Allamine Alhabo	SISAAP/Coordonnateur
5	M. Djondang Koye	ITRAD/CCRE
6	M. Chaïbou Issa Ramadan	PNUD/Projet PNA
7	M. Toua Tangoyna	MFFPE
8	M. Ngarnaï-Tade Aimé	CESC/Conseiller Technique
9	M. Djasrabe Yotoloum Anicet	djasrabeanicet@gmail.com
10	M. Abakar Souleymane	Cellule Permanente
11	Moussa Adjil Maye	MEPDCI
12	M. Lagnaba Kakiang	Consultant FAO
13	M. Abakar Dangaya	CNJT/Président
14	M. Guillaume Alexis	PM/Protocole
15	M. Hissein Youssouf Galmaye	PR/ Conseiller en eau
16	M. Ouattara Yafho	ONUSIDA/BCR
17	M. Tamar Weigué Séraphin	FENOPS
18	M. Mahamat El Mahadi Souleyman	ANADER/DG
19	Mme Khadidja Hassaballah	AN/Députée/PCDR
20	M. Allakere Arthomas	MDA/DGTPAF
21	M. Hassanty Oumar Chaïb	MDA/DGM
22	M. Djoumbé Achim	MDA/Coordo S.A.
23	M. Abdelsalam Tidjani	Facilitateur
24	M. Kokoh Wakdet	PR/Assistant du Conseiller
25	M. Djimrassem Gerard	UNHCR/Assistant au Dvlpt
26	Mme Edgar Wabtona	WFP
27	M. Bichara Drep	CONFIFET/Président
28	Mme Ache Tahar Sougoudi	Facilitatrice
29	M. Adef Angui	CNCPR
30	Mme Dénodji Robertine	ANADER/C.D. Formation
31	Mme Nenodji Madingar	MEPDD/DGTRFFP
32	Mme Yodamné Marie	CELIAF/Présidente
33	Mme Mbey Habgue Angèle	FAO/Assistante au Progr.
34	Mme Solange Padja	PM/Conseillère Agriculture
35	Mme Kouesse Ramadan Karifene	MEPDD/Facilitatrice
36	M. Mahamat Mahamat Ali	MAEP Tchad
37	M. Mamoudou Hassane	FIRST/FAO
38	M. Hassane Mahamat Ali	Personne Ressource
FORMATION DES FACILITATEURS		
N°	Nom & Prénom	Institution & Fonction
1	M. Abdelsalam Tidjani	Facilitateur
2	M. Himeda Makhlof	Facilitateur REACH
3	M. Mahamat Béchir	DNTA
4	M. Ahmed Moussa Ngame	FENOPS/Président
5	M. Mamoudou Hassane	FIRST/FAO
6	M. Lagnaba Kakiang	Consultant FAO
7	M. Mahamat Allamine Alhabo	SISAAP/Coordonnateur
8	Mme Ramada Abderahim Ndiaye	ONG Tchad Résilience
9	Mme Ache Tahar Sougoudi	Facilitatrice
10	M. Soudy Imar Djibrine	CECOQDA/DG
11	M. Allakere Arthomas	MDA/DGTPAF
12	Mme Dénodji Robertine	ANADER/C.D. Formation
13	M. Kolyang Palebele	CNCPR/Président
14	M. Kokoh Wakdet	PR/Assistant du Conseiller
15	M. Mbaïgoto Rabeh Emmanuel	FENOPS/SP
16	M. Djoumbé Achim	MDA/Coordo S.A.
17	M. Bichara Drep	CONFIFET/Président
18	M. Mahamat Mahamat Ali	MAEP Tchad
19	Mme Mutezegga Abdul Mustafa	FAO/Experte Internationale
20	Mme Khadidja Hassaballah	AN/Députée/PCDR

21	M. Haroun Khagair	FOTPAPE/Président
22	M. Doungo Sana Seveia	MEPA
23	Mme Kouesse Ramadan Karifene	MEPDD/Facilitatrice
24	Mme Yodamné Marie	CELIAF/Présidente
25	M. Issa Mahamat	CNCJ
CONCERTATION INDEPENDANTE AVEC LES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS		
N°	Nom & Prénom	Institution & Fonction
1	M. Adef Angui	CNCPR/SG
2	M. Mahamat Nour Mahamat Zene	SNCECBD/Président
3	M. Nguiradje Laomian Ngakandje	FNBTTT/SG
4	M. Tamar Weigue Seraphin	FENOPS/Membre
5	M. Adoum Goni	GIE Espoir Piscicole
6	Mme Radjawa Albachar	Collège du Fesu/Président
7	M. Ahmat Mahamat Ousman	FENOPS/Membre
8	M. Hassan Bolobo Maïde	Périmètre de Djermaya
9	M. Djarma Ali	Consultant/FAO
10	M. Hassan Hamit	Faitière
11	Mme Fihil Agoï	UOFVPT/Membre
12	M. Moussa Bichara Ahmed	CONORET/Vice-Président
13	M. Lagnaba Kakiang	Consultant FAO
14	M. Doungo Sana Seveia	MEPA
15	M. Mahamat Mahamat Ali	MAEP Tchad
16	M. Allakere Arthomas	MDA/DGTPAF
17	M. Kokoh Wakdet	PR/Assistant du Conseiller
18	M. Ahmat Adoum Djibrine	COPAFIB-TCHAD/SG
19	M. Kolyang Palébébé	CNCPR/Président
20	M. Bichara Drep	CONFIFET/Président
21	M. Mamoudou Hassane	FIRST/FAO
22	M. Mahamat Ali	Personne ressource
23	Mme Mutezegga Abdul Mustafa	FAO/Experte Internationale
24	M. Ahmed Moussa Ngame	FENOPS/Président
25	M. Soudy Imar Djibrine	CECOQDA/DG
26	M. Haroun Khagair	FOTPAPE/Président
27	Mme Kouesse Ramadan Karifene	MEPDD/Facilitatrice
28	M. Djoumbé Achim	MDA/Coordo S.A.
29	M. Abdelsalam Tidjani	Facilitateur
30	Mme Ramada Abderahim Ndiaye	ONG Tchad Résilience
31	Mme Ache Tahar Sougoudi	Facilitatrice
32	M. Mahamat Allamine Alhabo	SISAAP/Coordonnateur
CONCERTATION INDEPENDANTE AVEC LES PARLEMENTAIRES		
1	Mme Khadidja Hassaballah	AN/Députée/PCDR
2	M. Mahamat Kana Bady	AN/Député
3	Mme Soumaya Moustapha Mahamat	AN/Députée
4	M. Neatobei Bidi Valentin	AN/Député
5	M. Maki Saboune	AN/Député
6	M. Boukar Païlapi	AN/Député
7	M. Hamid Moussa Ibedou	AN/Député
8	M. Keda Ballah	AN/Député
9	Mme Selguet Achta Aguidi	AN/Députée
10	Mme Hadje Zara Affono	AN/Députée
11	M. Mahamat Idriss ahmat	AN/Député
12	M. Abakar Bechir Ahmat	AN/Député
13	M. Ngarsoulede Josias	AN/Député
14	M. Malloum Kadre	AN/Député
15	Mme Achta Bechir	AN/Député
16	M. Jacques Laouhingamaye	AN/Député
17	Mme Mbainaye Eugenie	AN/Député
18	M. Alghassim Khamis	AN/SGA

19	M. Issa Mardo Djabir	AN/Député
20	M. Nathan Ngakoytob	AN/Huissier
21	Mme Mariam Makaïla	AN/Protocole
22	M. Simina Malange Gilbert	AN/Technicien sonorisation
23	M. Djoumbé Achim	MDA/Coordo S.A.
24	M. Mamoudou Hassane	FIRST/FAO
25	M. Lagnaba Kakiang	Consultant FAO
26	M. Abdoulaye Ibrahim	AN/Fonctionnaire
CONCERTATION INDEPENDANTE AVEC LES SCIENTIFIQUES		
1	M. Abdelsalam Tidjani	Facilitateur
2	M. Ban-Bo Bebanto Antipas	Acad. Sud-Ouest/Bongor
3	M. Kayalto Barnabas	ENSB/Enseignant-Chercheur
4	M. Ismail Mahamat	IN3SI/Iriba D.E
5	M. Allarangaye Moundibaye	ITRAD
6	Mian-oudanang Koossou	IRED
7	Brahim Boy Otchom	Université Toumaï/Recteur
8	Ngandolo Bongonare Richard	IRED
9	M. Soudy Imar Djibrine	CECOQDA/DG
10	M. Mopate L. Youssouf	IRED
11	Mme Nourah Moussa Kadam	CECOQDA
12	M. Mayore Ateba Djibrine	IN3SI/Iriba
13	M. Mahamat Béchir	DNTA
14	M. Mikail Abakar ibrahim	MEPDD
15	M. Djoumbé Achim	MDA/Coordo S.A.
16	M. Adoum Alkhali	MID
17	M. Mamoudou Hassane	FIRST/FAO
18	M. Oumar Tahir	Assitant-chercheur
CONCERTATION INDEPENDANTE AVEC LES FEMMES ET JEUNES		
1	Mme Sanodji Eugenie	MUDESOF/Trésorière
2	Mme Golnda Langarsou	CONAF
3	Mme Adia Taoure	CNCPT
4	Mme Zara Koukro	CNCPT
5	Mme Aze Aboulmali	La Savane Saveur d'Afrique
6	M. Mahamat Charif	FOTPAPE
7	Mme Nguekadji Désirée	BIOKADJI
8	Mme Diba Pauline	CNCPT/SG
9	Mme Moudalbaye N. Appoline	ONG AFC CET/Conseillère
10	M. Nédoumbayel bonheur	EMERPRO TCHAD
11	M. Mahamat Adoum	FOTPAPE
12	Mme Laoudiom Nathalie Nikaise	CJFE/Vice-Présidente
13	M. Manégue Ousmane	UOFVPT
14	Mme Haram Ahmat Oumar	SOFRAT Istanbul
15	Mme Marie Muriel Todjiélé	ENERPRO Tchad
16	Mme Mutezegga Abdul Mustafa	FAO/Experte Internationale
17	Mme Ngarimbere Caroline	LOH-NGUE
18	M. Allakere Arthomas	MDA/DGTPAF
19	M. Mahamat Gueillet Hemchi	PR/Conseiller/Coord. Nat.
20	Mme Ache Tahar Sougoudi	Facilitatrice
21	Mme Yodamné Marie	CELI AF/Présidente
22	M. Mamoudou Hassane	FIRST/FAO
23	M. Djoumbé Achim	MDA/Coordo S.A.
24	M. Souleymane Oumar	CCJNE
25	Mme Ramada Abderahim Ndiaye	ONG Tchad Résilience
CONCERTATION INDEPENDANTE AVEC LES CONSOMMATEURS		
1	Mme Mutezegga Abdul Mustafa	FAO/Experte Internationale
2	M. Abdoulaye Djibrine	ATPDH/Coordonnateur
3	M. Ali Mahamat Mbodou	APLFT
4	M. Ibrahim Charfadine	ADC

5	M. Abakar Moustapha Mouli	UCT
6	M. Madjigoto Mbaïnabé	ATPDH
7	M. Youssouf Adoum	UCT
8	M. Frangli Totemgar	UCT
9	Mme Danrhé Damaris	ADC
10	M. Achta Abakar	ADC
11	Mme Elisabeth Aggar	ADC
12	M. Deonodji Ngargoto Williams	CTVC
13	M. Solngar khilj	ADC
14	M. Soumaine Albachar	CNCPR
15	M. Yaya Sidjim	ADC
16	M. Moussa Alhadj	ADC
17	M. Ngartonan Kaya	ADC
18	M. Mahamat Saleh Idriss	ADC
19	M. Djibrine Mahamat	ADC
20	M. Daouda E. Adam	ADC
21	M. Yeloum Amngar	ADC
22	Mme Ramada Abderahim Ndiaye	ONG Tchad Résilience
23	M. Mahamat Mahamat Ali	MAEP Tchad
CONCERTATION GOUVERNEMENTALE SUR LES APPROVISIONNEMENTS ET LES ENVIRONNEMENTS ALIMENTAIRES		
1	M. Djoumbé Achim	MDA/Coordo S.A.
2	M. Haroun Khagair	FOTPAPE/Président
3	M. Dingamyo Narcisse	CNCPR/CAL
4	Mme Awatif Baroud	Beit Mama
5	Mme Inzahbo Ella	CNCPR/Agrotech
6	M. Tchouangba Pazimi	DDPFDA/Elevage
7	M. Brahim Nangasdaï	MHUR/Hydraulique
8	M. Mor Avintago Harmis	ANADER
9	M. Mahamat Djamaladine Adoum	SISAAP
10	M. Abdel-Aziz Youssouf	DANSS/MENPC
11	M. Nedoumbayel Bonheur	ENERPRO
12	M. Fihil Agoï	UOFVPT
13	M. Abdeldjelil Brahim	CONFIFET
14	M. Madji Constant	CONFIFET
15	Mme Madi Batakina Martine	MFFPE/Directrice
16	Mme Mutezegga Abdul Mustafa	FAO/Experte Internationale
17	Mbaigolmem Mbaïoundabie	MEPDD
18	M. Doungo Sana Seveia	MEPA
19	M. Djarma Ali	FAO
20	Mme Dénodji Robertine	ANADER/C.D. Formation
21	Mme Kouesse Ramadan Karifene	MEPDD/Facilitatrice
22	M. Mamoudou Hassane	FIRST/FAO
23	M. Moussa Oumar	Producteur/AFPT
CONCERTATION GOUVERNEMENTALE SUR LES REGIMES ET COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES		
1	M. Abderahim Ibrahim	Université de N'Djaména
2	M. Mahamat Djimé Drenimi	MDA/CTPNA
3	M. Karar Mahamat	CSN/SAN - MSP
4	M. Himeda Makhlof	Facilitateur REACH
5	M. Kimassoum Djimadoum	DNTA
6	M. Gaouingar Nguetabe	OMS
7	M. Doungo Sana Seveia	MEPA
8	M. Luc Azina Dandjaye	RJTN
9	M. Jean Michel P. Goman	UNICEF
10	M. Djimta Der Monelmbaye	PAM
11	Mme Mutezegga Abdul Mustafa	FAO/Experte Internationale
12	M. Zigro Lardoum	PAM

13	M. Mamoudou Hassane	FIRST/FAO
14	M. Nestor Zahkine Patalé	PAM
15	M. Goman Plamin Jean Michel	UNICEF
16	M. Mahamat Béchir	DNTA
17	M. Haroun Abdou Mahamat	MHUR/DA
18	M. Mahamat sorto	FAO/Chargé de Programme
19	M. Abdelsalam Tidjani	Facilitateur
CONCERTATION GOUVERNEMENTALE SUR LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT		
1	Mme Mutezegga Abdul Mustafa	FAO/Experte Internationale
2	M. Ngomina Bramingar	MEPDCI/Coord. Technique
3	M. Alladoumadji Modjibeye	MEPDCI
4	M. Senoussi Ahmat	CCIAMA
5	M. Alexis Djetode	SISAAP
6	M. Abongteou Kabdana	MEPDCI
7	Mme Goundoul Amani	Association Almaawame
8	M. Soumaila Oumar Gadji	PF/FEM - MEPDD
9	Mme Dansalbe Laurene	CELIAF
10	M. Betoloum Alexis	APEMF-T
11	M. Amane Bernard Dadier	MDA
12	M. Adam Abba Dogo	MEPA/DESIPA
13	M. Ahmed Moussa Ngame	FENOPS/Président
14	Mme Solange Padja	PM/ Conseillère
15	M. Gaourang Mamadi Ngarkelo	MFB/SG/DAS
16	M. Zina Razatin Tchahoma	BM
17	Mme Maria Winnubst	UE
18	M. Abongten Kabdana	MEPDCI
19	M. Djounfoune Maria	ONAPE
20	M. Senoussi Ahmat	CCIAMA
21	M. Moussa Adjil Maye	MEPDCI
22	M. Mahamat Béchir	DNTA
23	M. Kokoh Wakdet	PR/Assistant du Conseiller
CONCERTATION GOUVERNEMENTALE SUR LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES		
1	Mme Gong-Yong née Balamto Zara	DEAFPR Adjointe
2	M. N'gare Adoum	MHUR/DSEOH
3	M. Mahamat Seïd Abderamane	DOPESSP/Elevage
4	M. Kouboke Bertrand	MHUR/Chef de Service
5	M. Ahmat Khagair	FOTPAPE
6	M. Moussa Bichara Ahmed	CONORET/Vice-Présidente
7	M. Ahamat Agala	MEPDD/ Dir. Des Forets
8	M. Mahamat yakhoub Adoum	MEPDD/Cadre DEELCC
9	M. Ndorembaye Bertin	FOTPAPE/SG
10	Mme Nelem Sylvie	ANGMV
11	M. Ajdjim Madjadoumbi	CNCPR
12	M. Djaphar Aboni	AIGIS/Vice-Président
13	M. Idriss Djab Daguiche	MAFDHU
14	M. Idriss Mahamat Hassan	DPDA
15	M. Djarma Ali	FAO
16	Mme Kouesse Ramadan Karifene	MEPDD/Facilitatrice
17	M. Ali Angal	MEPDD
CONCERTATION GOUVERNEMENTALE SUR LES INFRASTRUCTURES ET TECHNOLOGIES		
1	Mme Yodamné Marie	CELIAF/Présidente
2	Mme Gong-Yong née Balamto Zara	DEAFPR Adjointe
3	M. Issa Mahamaye	MID
4	M. Bétoloum Vincent	MHUR/DAEP/DHUV
5	M. Marabeye Ngargodji	MFEC
6	Mme Goundoul Amani	CELIAF/Almaawana

7	M. Moustapha Brahim	FER
8	Mme Mutezegga Abdul Mustafa	FAO/Experte Internationale
9	M. Djoumbé Achim	MDA/Coordo S.A.
10	M. Mamoudou Hassane	FIRST/FAO
11	M. Kolyang Palébélé	CNCPR/Président
12	Mme Golnda Langarsou	CONAF
13	M. Ahmed Karagoun Kouno	MHUR/DAEP
14	M. Bichara Drep	CONFIFET/Président
15	M. Adoum Goni	FOTPAPE
16	M. Nédoumbayel Bonheur	ENERPRO TD
17	M. Mahamat Seid Abderamane	MEPA/DOPESSP
18	M. Ramadane Hassane	MEPDD/DAEELCPN
19	M. Kimassoum Djimadoum	DNTA
20	M. Mahamat Al-Khalil Saleh	MHUR/DAEP/DHU
21	M. Mbahnoel Armand	Journaliste
22	M. Allakere Arthomas	MDA/DGTPAF
23	M. Lagnaba Kakiang	Consultant FAO
24	Mme Ache Tahar Sougoudi	Facilitatrice
25	Mme Kouesse Ramadan Karifene	MEPDD/Facilitatrice
CONCERTATION PROVINCIALE (KANEM)		
1	M. Derigne René Bena	ANADER/Formateur
2	Mme Mariam Khamis Goudja	Déléguée Hydraulique
3	M. Mahamat Moussa Maina	Plateforme Jeunes/Pdt
4	M. Oumar Ali Yawa	Plateforme Jeunes/Membre
5	M. Abdramane Adoum Mai	Producteurs semenciers
6	M. Abba Oumar Moussa	DDH
7	M. Alife Mahadi	Sultanat/Représentant
8	M. Mbodou Mahamat Seid	Fédération des éleveurs
9	M. Ali Lagane	CNCPR/Président Kanem
10	M. Ali Meinta Moustapha	Plateforme Raska
11	Mme Achta Abakar Hissein	Gouvernorat/Secrétaire
12	Mme Am-Aboua Bougoudi	Union des femmes/Resp.
13	Mme Ache Mallah Bougoudi	Plateforme des femmes
14	M. Mahamat Moustapha Choua	Plateforme des jeunes
15	M. Abakar ahmat	Délégué Environnement
16	M. Djibert Ahmat Haliki	Délégué Santé
17	M. Kouladoum Hanniel	Délégué Agriculture
18	M. Ahmat Mahamat Abdou	ARDEK /Coordonnateur
19	M. Mbernodji Djyode David	GIZ/Conseiller Technique
20	M. Abdoulaye Khamis	SOS SAHEL/Chef de projet
21	M. Abba Ali Choukou	ONG ADIS/Secrétaire
22	M. Djoumbé Onésime	Délégué Elevage
23	Mme Lotodingao Elsa	Laboratoire des eaux
24	Mme Ache Tahar Sougoudi	Facilitatrice
25	M. Djoumbé Achim	MDA/Coordo S.A.
CONCERTATION PROVINCIALE (GUERA)		
1	M. Gabpobé Aristide	PARSAT/RECOP
2	M. Seid Haroun Nadjo	MOUSTAGBAL/Superviseur
3	Mme Mbaïaïyoang Moudgdje	CCIAMA/Déléguée
4	Mme Achta Djibrine	Gpt Al-Mahanah
5	M. Souar Mahamat	CNCPR/Vice-Pdt A.G.
6	Mme Maïmouna Moussa	CELIAF/Présidente G
7	Mme Gassara Dana	Education
8	Mme Fatimé Hamdan	Responsable Labo eaux
9	M. Djerabete Dingamy	Province du Guéra/SG
10	M. Yacoub Hassan	Délégation Sanitaire
11	Mme Fatouma Absine	Animatrice
12	M. Kalkazia Angobona	CPNA/Point Focal

13	M. Abdelaziz Alhadj Damalia	Délégation Action Sociale
14	M. Ali Moussa Ibedou	CLDR Guéra/Président
15	Mme Hassania Moussa	Wadi Djadide Présidente
16	M. Mahamat Chaltout	Fédération des éleveurs/Pdt
17	M. Abdelkerim Abdrahaman Mahamat	Délégué MEPA
18	M. Abdoulaye Baïnae	ONG Moustagbal/DG
19	M. Ibet Bechir	Agriculture/Chef Subdivision
20	M. Mairo Didier	Administration
21	M. Bichara Drep	Chef de Mission
CONCERTATION PROVINCIALE (OUADDAI)		
1	Mme Sadié Khamis	MDA/Déléguée
2	M. Moussa Ben Alifa	Conseiller Eco. Gouverneur
3	Mme Fatimé Soumaïne	CELIAF
4	M. Yaya Dagal	INSTA/Enseignant
5	M. Mustapha Haroun	Délégation/Education
6	M. Mahamat Adoum Seid	RESO
7	M. Malloum Riba Saram	Délégation/Environnement
8	M. Mbairamadji Bendogo Denis	HCR/Protection
9	M. Madjissembaye Naskida	GIZ/GERTZ
10	Mme Rawda Abakar	Agropasteur
11	M. Mahamat Ali Bechir	Fédération FPAPO/Pdt
12	M. Oumar Ramadane	Délégation sanitaire
13	M. Ali Mahamat Ousman	CNCPR/TAO
14	M. Idriss Djamous	ANADER/SE
15	M. Mahamat Ali Moustapha	DPFFPE/Service protection
16	M. Franklin Mbaïhadjji	WFP-ME/VAM
17	M. Awat Daoud Tchari	MEPDCI/Délégué provincial
18	M. Kokoh Wakdet	PR/Assistant du Conseiller
19	M. Soudy Imar Djibrine	CECOQDA/DG
20	M. Mahamat Ali Adam	PCMB/Chef de Cellule
21	M. Abdel-Mountalib Abdallah	Gouvernorat/Protocole
CONCERTATION PROVINCIALE (MAYO-KEBBI EST)		
1	M. Padjja Moundouli	CNCPR/TAO EST
2	M. Oumar Djimet Bechir	CCIAMA/Délégué
3	Mme Bahane Hassane	CELIAF/Animatrice
4	M. Keouna Victor	Contrôleur de la Statistique
5	M. Koulina Samuel	ANADER/Chef d'Antenne SD
6	Mme Léoubam Julienne	CELIAF/SG Bongor
7	M. Djoblaouna Gorsou	Délégué de l'environnement
8	M. Ngargam Wakna Joseph	AKWADA/Coordonnateur
9	M. Wineknga Baïssana	APAFIB/Coordonnateur
10	M. Tahir Mahamat	FENOPS/SG MKE
11	M. Paul Lundi Guidjara	SANA Logone
12	M. Wihaoua Georges	FROPAS/SG
13	M. Delsia Djondjore	GIZ RRCPT/Représentant
14	M. Welbq Djaokamla	DirCab
15	Mme Mbraone Honorine	APAF/B
16	M. Ambassa Gouna François	Délégué de l'éducation
17	M. Nandjingar Korite	CPNA/PF MKE
18	M. Ponlalbé Joël	Délégué de l'agriculture
19	Mme Narcisse Biani	Déléguée de la femme
20	M. Kolyang Palébélé	CNCPR/Président
21	Mme Yodamné Marie	CELIAF/Présidente
22	M. Mbainadé Gilbert	Chauffeur
CONCERTATION PROVINCIALE (LOGONE ORIENTAL)		
1	Mme Djelasseem née Ouya Odile	Déléguée de l'agriculture
2	M. Moudoubé Nicolas	Délégation de l'élevage
3	M. Radimadji Jonas	Délégué du plan

4	M. Benjamin Waidou	ANADER/Chef de secteur
5	M. Faba Djondang	GIZ Doba/Chef d'Antenne
6	M. Kelya Mangué	Délégué de l'action sociale
7	M. Adoumadje Djimtibaye	World Vision/Resp. SAME
8	M. Beguetar Salomé	CELIAF/Présidente Doba
9	M. Ngarnayel Paraclet	CNCPR/Logone Oriental
10	M. Habakar Harande Mahamat	Fédération des éleveurs
11	M. Abdoulaye Romtomal Patroce	Fédération des semenciers
12	M. Koussoumbaye Mbanglelé	Education nationale
13	M. Bonguiradoe Bokotou Boniface	DSPDN
14	Mme Lagmet Meramé	Délégué des mines
15	M. Ndouba Mayangar	Délégué Environnement
16	M. Djimassyl Moregan	Inspection forestière/Chef
17	M. Djikoloum Gilbert	Secteur pêche/Chef
18	M. Boy Doudje	UNHCR GORE/Livelihood AS
19	M. Ngardodjim Guiradom	Gouvernorat/DirCab
20	M. Mbanguerngayé Kossadom	SISAAP/Point Focal
21	M. Ngartori Nodjimadji	Gouvernorat/Cons. Econom.
CONSOLIDATION DES RESULTATS DES CONCERTATIONS		
1	Mme Mutezegga Abdul Mustafa	FAO/Experte Internationale
2	M. Lagnaba Kakiang	Consultant FAO
3	M. Ali Lagane	CNCPR/Président Kanem
4	M. Issa Adoudou Artine	Laiterie Artine
5	M. Nodjidinguem Celestin	MEPDD/DPDA
6	M. Allakere Arthomas	MDA/DGTPAF
7	Mme Ngarti Barmbaye Sidonie	WFP/Résilience
8	M. Wellta Djaokamla	PMKE (Bongor) Dircab
9	M. Ismail Mahamat	IN3SI/Iriba D.E
10	M. Idriss Mahamat Hassan	DPDA
11	M. Luc Azina Dandjaye	RJTN
12	M. Benjamin Waïdou	ANADER/Chef de secteur
13	M. Soudy Imar Djibrine	CECOQDA/DG
14	M. Kokoh Wakdet	PR/Assistant du Conseiller
15	M. Gaourang Mamadi Ngarkelo	MFB/SG/DAS
16	M. Hassan Bolobo Maïdé	Perimetre de Djermaya
17	M. Moussa Bichara Ahmed	CONORET/CONFIFET VIP
18	Mme Ache Tahar Sougoudi	Facilitatrice
19	Mme Yodamné Marie	CELIAF/Présidente
20	M. Issa Mardo Djibir	AN/Député
21	M. Mahamat Gueillet Hemchi	PR/Conseiller/Coord. Nat.
22	M. Djoumbé Achim	MDA/Coordo S.A.
23	M. Haroun Khagair	FOTPAPE/Président
24	M. Nedoumbayel Bonheur	ENERPRO TD
25	M. Bétoloum Vincent	MHUR/DAEP
26	M. Doungo Sana Seveia	MEPA
27	M. Kolyang Palébélé	CNCPR/Président
28	M. Daouda E. Adam	ADC
29	M. Mahamat Allamine Alhabo	SISAAP/Coordonnateur
30	M. Souapebe Gabpobe	PARSAT
31	M. Himeda Makhlof	Facilitateur REACH
32	M. Mahamat Béchir	DNTA
33	M. Mahamat sorto	FAO/Chargé de Programme
34	M. Mahamat djimé Dreni-mi	MDA/DEPS
35	Mme Khadidja Hassaballah	AN/Députée/PCDR
36	M. Matthieu Gbegan	MEPDCI/Conseiller
37	M. Serge Tissot	FAO/Représentant
38	M. Bichara Drep	CONFIFET/Président
39	M. Mme Issa Badi Kadidja Clémence	SAN/CN

40	M. Mamoudou Hassane	FIRST/FAO
41	M. Kouboutoloum Yannick	FAO/ITC
42	M. Hassan Bolobo	Producteur
43	M. Bichara Drep	CONFIFET/Président
44	M. Abdelsalam Tidjani	Facilitateur